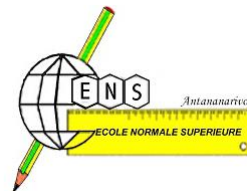




UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
DOMAINE « SCIENCE DE L'ÉDUCATION »



**MENTION : FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES EN
ÉDUCATION**

SPÉCIALITÉ : Activités Physiques, Sportives et Artistiques
PARCOURS : Formation des Professeurs Spécialisés en Éducation Physiques

MÉMOIRE DE MASTER PROFESSIONNEL

ESSAI D'AMÉLIORATION DE L'ÉVALUATION AUX EXAMENS OFFICIELS : CAS DES ÉPREUVES PRATIQUES DE L'EPS AU BACCALAURÉAT

Présenté par RANDRIANANTOANINA Tahiriarivony Fanomezantsoa

Membres de Jury :

- Président :** **RANDRIATEFISON Nirilalaina**
Maître de conférences
- Juge :** **RAZAKAMAHEFA Odile Édith**
Maître de conférences
- Directeur/Rapporteur :** **RAKOTONIAINA Jean-Baptiste**
Maître de conférences

Date de soutenance : 11 Décembre 2020
Année universitaire : 2018-2019

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche ne pouvait être accompli sans l'ensemble des aides issues des personnes de bonne foi. Mais avant tout, je tiens à remercier mon Dieu unique qui m'a donné la force, la santé et la disponibilité afin de réaliser ces cinq années d'études sous sa bienveillance.

Ensuite viennent les personnes importantes suivantes :

- Docteur RAMANAMBELINA Henriette, Directeur de domaine de l'École Normale Supérieure, pour nous avoir dirigés durant ces cinq années d'études et a assuré le bon déroulement de notre formation ;
- Docteur RAZAKAMAHEFA Édith Odile, Chef mention de la filière APSA, pour avoir assuré la stabilité et l'équilibre au sein de notre bien-aimé département ;
- Docteur RANDRIATEFISON Nirilalaina, Enseignant chercheur au sein de l'ENS, pour avoir accepté de présider le jugement de ce travail de recherche ;
- Docteur RAKOTONIAINA Jean-Baptiste, enseignant chercheur au sein de l'ENS, pour avoir dirigé cette recherche ;
- Monsieur RASOLOSON Jean de Dieu Pascal, enseignant à l'ENS, pour avoir fourni les informations précieuses pour la recherche ;
- Tous les enseignants qui ont contribué à notre formation ;
- Tous les membres du Personnel Administratif et Technique, pour nous avoir accompagnés dans la réalisation de nos études ;
- Mes parents et tous les membres de ma famille, qui m'ont soutenu moralement que financièrement ;
- Tous les élèves de la promotion KINTANA, pour nous avoir entraînés durant la formation ;
- Tous les amis, qui nous ont encouragés.

À vous tous, que la grâce et le bonheur venant de tout univers vous accompagnent dans tout ce que vous entreprenez,

Je vous remercie de tout mon cœur.

RANDRIANANTOANINA Tahiriavony Fanomezantsoa

LISTE DES ACRONYMES

AFL : Attendus de la fin de lycée

ANS : Académie Nationale des Sports

APSA : Activités Physiques, Sportives et Artistiques

BEPC : Brevet d'étude du premier cycle

CAPEN : Capacité d'aptitude pédagogique de l'école normale

CCF : Contrôle en cours de formation

CEPE : Certificat d'étude primaire élémentaire

CIPP : Contexte, Intrant, Processus, Produit

CISCO : Circonscription scolaire

DREN : Direction régionale de l'éducation nationale

EAD : Enseignement, Apprentissage, Didactique

EP : Éducation Physique

EPQ : Éducation Physique de Qualité

EPS : Éducation Physique et Sportive

LAPEN : Licence d'aptitude pédagogique de l'école normale

LMD : Licence, Master, Doctorat

MAPEN : Maîtrise d'aptitude pédagogique de l'école normale

MEETPF : Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale

MENJ : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

MESupReS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Recherches Scientifiques

MJS : Ministère de la Jeunesse et Sport

PSE : Plan Sectoriel de l'Éducation

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Logique interne de chaque domaine d'activités	P. 10
Tableau 2	Système de notation	P. 13
Tableau 3	Exemple d'une grille d'évaluation	P. 14
Tableau 4	Types de décisions selon Stufflebeam	P. 15
Tableau 5	Liste nationale des activités physique, sportives et artistiques	P. 33
Tableau 6	Question n°1	P.52
Tableau 7	Question n°2	P.52
Tableau 8	Question n°3	P.53
Tableau 9	Question n°4	P.53
Tableau 10	Question n°5	P.53
Tableau 11	Question n°6	P.54
Tableau 12	Question n°7	P.54
Tableau 13	Question n°8	P.54
Tableau 14	Question n°9	P.55
Tableau 15	Question n°10	P.55
Tableau 16	Question n°11	P.55
Tableau 17	Question n°12	P.56
Tableau 18	Question n°13	P.56
Tableau 19	Question n°14	P.56
Tableau 20	Question n°15	P.57
Tableau 21	Question n°16	P.57
Tableau 22	Question n°17	P.57
Tableau 23	Question n°18	P.58
Tableau 24	Question n°19	P.58
Tableau 25	Objectifs de chaque domaine d'activité	P.67
Tableau 26	Liste des activités codifiées	P.71
Tableau 27	Proposition d'une grille d'évaluation en Domaine 1	P.74
Tableau 28	Proposition d'une grille d'évaluation du Domaine 2	P.75
Tableau 29	Proposition d'une grille d'évaluation du Domaine 3	P.77
Tableau 30	Proposition d'une grille d'évaluation du Domaine 4	P.78
Tableau 31	Proposition d'une grille d'évaluation pour Domaine 5	P.78

LISTE DES FIGURES

Figure n°1	Analyse des composantes du CIPP	P.19
Figure n°2	Transposition didactique	P.65

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Arrêté portant l'organisation des épreuves d'EPS au Baccalauréat	v
Annexe 2	Analyse des épreuves	vi
Annexe 3	Note de service sur la nomination des Coordonnateurs techniques	ix
Annexe 4	Circulaire annulant l'épreuve d'EPS au Baccalauréat à Madagascar	x
Annexe 5	Décret portant amélioration de la qualité de l'EPS	xi
Annexe 6	Questionnaire élaboré pour les responsables pédagogiques	xviii
Annexe 7	Questionnaire élaboré pour les enseignants	xviii
Annexe 8	Questionnaire élaboré pour les élèves de la TG30 au LTA Ampefiloha	xviii

Sommaire

INTRODUCTION

PARTIE 1 : PRÉSENTATION ET BASES SCIENTIFIQUES DE LA RECHERCHE

Chapitre 1. Contexte de la recherche

Chapitre 2. Cadres d'étude et position des problèmes

Partie 2 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Chapitre 3. L'expérimentation et enquête

Chapitre 4. Résultats de l'expérimentation

Partie 3 : ANALYSES ET RÉSULTATS

Chapitre 5. Analyse des résultats

Chapitre 6. Suggestions pour une perspective d'amélioration

CONCLUSION

INTRODUCTION

Depuis la considération de l'Éducation Physique et Sportive comme une discipline d'enseignement au niveau scolaire, elle ne cesse pas d'évoluer selon le contexte imposé par la société et le monde entier. Chaque changement doit aboutir à une rénovation dans tous les systèmes qui régissent la pratique de cette matière, afin de ne pas gâcher l'évolution tant voulue par la société. Parmi ces systèmes se trouve l'évaluation en Éducation Physique et Sportive que l'État exige dans la réalisation des examens officiels. Il faut, alors, se rendre compte de quoi évaluer, pourquoi évaluer et comment évaluer. Ceux-ci ramènent profondément à une remise en question de ce qu'est l'EPS et le but de son insertion dans le programme scolaire. Ainsi, l'amélioration de l'évaluation en EPS pourrait remettre en valeur l'importance de cette matière pour les écoliers dans le cadre de l'éducation.

Les enseignants ont une grande responsabilité dans le bon déroulement de la formation et de l'évaluation pour l'épanouissement de l'élève en tant qu'être physique qu'intellectuel. C'est la raison pour laquelle il faut effectuer des travaux de recherches afin de développer et appliquer toutes les connaissances acquises par la formation qu'ils ont obtenue au niveau de l'Université, plus particulièrement l'École Normale Supérieure.

Ce travail de recherche s'intitule « *Essai d'amélioration de l'évaluation aux examens officiels : cas des épreuves pratiques de l'EPS au Baccalauréat* ». Cette recherche se focalise sur la réforme d'évaluation en général mais cela n'empêche pas de frôler un peu le programme scolaire des élèves à l'Etablissement.

Actuellement, la matière d'Éducation Physique et Sportive fait partie des disciplines d'enseignement sous-estimées par la majorité des élèves ¹ car beaucoup pensent que cette matière est inutile dans le milieu de travail à l'avenir. Les objectifs de cette recherche serait de suggérer des conseils afin d'améliorer un des piliers qui régissent la réalisation de l'éducation.

Nombreux chercheurs ont fait de travaux sur les systèmes qui régissent la pratique de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive. Certains ont choisi d'explorer sur le programme scolaire, d'autres ont opté sur l'apprentissage des supports de l'EP. Mais si j'ai choisi l'évaluation, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'autres chercheurs qui étaient sur ce thème. La plupart d'entre eux se sont focalisés sur l'application des théories d'évaluation

¹ Cf. annexe 8

anciennes comme le travail de Scriven (1967) sur l'évaluation formative² ou bien celui de De Ketele (1982) sur la docimologie³.

Ce qui différencie ce mémoire à d'autres travaux de recherches est qu'il ne se concentre pas sur l'application des théories anciennes mais établit une nouvelle technique qui pourrait s'adapter au nouveau contexte imposé par l'institution ou par la société, mais surtout aux environnements qui se départagent selon la région où les apprenants vivent. Il est très important de créer un nouveau système d'évaluation qui pourrait apporter des cultures égales dans tout le pays mais ne contredit pas celle de chaque région ou chaque entité tribale.

Une recherche ne peut être scientifique sans un mode de raisonnement clair afin de la parfaire. Le mode de raisonnement utilisée dans cette recherche est celui de l'induction. Selon Blais et Martineau (2006 : 4), l'induction est définie comme un type de raisonnement qui consiste à passer du spécifique au général, cela signifie qu'à partir de faits rapportés ou observés (expériences, événements, etc.) le chercheur aboutit à une idée par généralisation et non par vérification à partir d'un cadre théorique préétabli.

Comme la recherche se concentre sur la globalité de l'évaluation de l'Éducation Physique et Sportive à Madagascar, l'entrée en détails dans certaines disciplines d'évaluation n'a pas été aboutie pour mieux cerner la totalité du système d'évaluation adopté par le pays.

A part cela, la situation d'urgence sanitaire a permis aux dirigeants de prendre des décisions exceptionnelles voire même annuler l'évaluation de l'EPS aux examens officiels. En conséquence, on n'a pu observer de nos propres yeux les examens qui devraient se dérouler lors des examens officiels 2020.

De ce fait, on n'a juste qu'à se référer à des examens antérieurs et des vécus personnels lors des examens précédents, en plus d'analyser les bulletins officiels concernant les épreuves d'EPS à Madagascar lors des examens officiels.

Afin d'avancer dans le développement de la recherche, il est nécessaire de présenter d'emblée le plan de l'ouvrage pour y procéder.

Le travail se distingue en trois grandes parties : la première consiste à présenter la recherche où il y aura lieu la notion des vocables qui en dépendent mais aussi les cadres théoriques qui l'engendrent. La seconde partie établit la position des problèmes qui seraient étalés et développés afin de mettre en avant les grandes lacunes de l'évaluation en EPS à Madagascar.

² Cité par De Ketele (1993 : 65)

³ De Ketele (1993)

La dernière partie comprend les suggestions et propositions d'idées nouvelles dans le cadre de l'amélioration vers une évaluation nouvelle et plus moderne. On analyse, dans cette partie, le projet de rénovation à effectuer dans le système d'évaluation, par rapport au contexte à Madagascar, dans le but de mettre en place une évaluation complète et équitable pour tous types d'apprenant. Il y aura aussi l'analyse des systèmes d'évaluation étrangers afin d'en tirer certains exemples qui s'adapteront au contexte local.

PARTIE 1 :
PRÉSENTATION
ET BASES
SCIENTIFIQUES
DE LA
RECHERCHE

Quand il s'agit d'effectuer une recherche, il est toujours important de mieux cerner dès le début le domaine de cette recherche afin d'éclaircir le plus d'informations possibles. Ces informations seraient présentées et étudiées à travers la contextualisation de la recherche, mais ainsi que dans les cadres d'études et position des problèmes.

1. Contexte de la recherche

La recherche nécessite la connaissance des situations et des champs qui se lient avec son thème. Il est, alors, primordial et indispensable de contextualiser la recherche afin d'identifier les champs qui s'avèrent être utiles dans cette recherche. Dans ce cas, on va développer davantage les différentes notions liées à l'évaluation, l'Éducation Physique Sportive, et les cadres d'études et position des problèmes.

1.1. Les différentes notions liées à l'évaluation

L'évaluation est un outil utilisé par les enseignants dans le but de prouver que les objectifs inscrits dans les contenus d'un programme scolaire sont atteints. Parfois, nombreux font la nuance entre la docimologie et l'évaluation. Ce sont, toutes, des outils nécessaires dans la finalisation d'un programme scolaire, pourtant il y a une différence entre elles. Il est essentiel de mettre en avant cette différence afin de bien définir le domaine concerné par la recherche.

1.1.1. La docimologie

La docimologie est connue comme une science qui se focalise sur les examens. Autrement dit, cette science permet de faire une étude sur les évaluations. En général, la docimologie s'intéresse beaucoup sur la qualité et la validité des systèmes de notation d'une évaluation dans le cadre scolaire⁴.

La notation concerne la façon de chiffrer sur un nombre total donné le résultat des travaux effectués par les élèves afin de les informer de leur performance et de leur capacité. Ces chiffres s'accumulent afin d'aboutir à une note, et cette dernière varie selon le système décidé par les noosphères d'un pays que ce soit en un total de nombre conventionnel déterminé, ou bien en une lettre majuscule significatif de valeurs selon le système éducatif de ce pays.

L'inventeur du terme « docimologie », Piéron en 1922, l'a introduit afin de mieux approfondir ce qu'est l'évaluation dans le but de faire une étude critique subjective sur les méthodes d'évaluation, ses déroulements et surtout les systèmes de notation des enseignants lors de ces évaluations⁵. Piéron (1922) a, surtout, critiqué le fait de la présence de biais dans

⁴ <https://www.cnrtl.fr/definition/docimologie>

⁵ Martin (2002 : 177)

l'évaluation. Ces biais sont des caractères qui pourraient fausser les données de l'évaluation et proviennent, toutefois, de l'évaluateur.

Ce n'est que plus tard, en 1972, que l'Ecole d'Aix-en-Provence, à travers Bonniol, Noizet et Caverni ont proposé des solutions pour débarrasser des critiques subjectives sur l'évaluation⁶. Ces auteurs attestent sur le fait que l'évaluation ne devrait plus se limiter sur l'évaluation sommative qui se passe à la fin de l'année scolaire, mais devrait s'ajouter à une évaluation diagnostique et une évaluation formative qui se passent respectivement en début et en cours de formation.

1.1.2. L'évaluation

L'évaluation est considérée depuis des années comme un système qui permet de mesurer, juger, estimer et apprécier la valeur ou la performance d'une prestation individuelle dans une échelle quantitative déterminé. Cependant, l'évaluation varie selon le domaine dans lequel un individu est orienté. Dans le cadre de la pédagogie de l'éducation, l'évaluation sera considérée par la note donnée à chaque élève sur une discipline d'enseignement, pour le situer par rapport aux objectifs préétablis par l'enseignant.

Stufflebeam (1985 : 3) a assuré que la norme de définition de l'évaluation est l'estimation systémique de la valeur ou du mérite d'un objet . Autrement dit, cette séquence didactique est importante du fait qu'elle permet d'évaluer la capacité d'un individu à la fin de toute une séance d'apprentissage. Cela a été confirmé, d'une part, par De Landsheere (1979 : 111) : « (...) évaluation, c'est une estimation par une note d'une modalité ou d'un critère considéré dans un comportement ou un produit. Plus spécialement, l'évaluation pédagogique peut être définie comme le processus systématique visant à déterminer dans quelle mesure des objectifs éducatifs sont atteints par les élèves ».

D'autre part, De Ketele (1982) affirme que l'évaluation devrait être un outil utilisé afin d'examiner le degré d'adéquation entre un ensemble de formation et un ensemble de critères adéquats à l'objet fixé, en vue de fonder une décision⁷. Ces décisions dépendent de types d'évaluation utilisés par l'enseignant que ce soit un outil pour identifier les difficultés de l'élève, ou un outil pour confirmer son niveau de maîtrise pour aller de l'avant, ou bien un outil de certification de ses compétences.

⁶ De Ketele (1993 : 61)

⁷ Cité par Pene-Magu (2015 : 16)

1.1.3. Comparaison entre l'évaluation et la docimologie

S'il faut comparer la docimologie et l'évaluation, il y a deux termes bien distincts et différents, mais relationnels. D'une part, la docimologie est exprimée d'une manière générale, car elle se focalise sur les critiques des méthodes d'évaluation en général et l'insertion d'une nouvelle méthode pour réussir les évaluations. D'autre part, l'évaluation se concentre sur la façon de noter un contenu d'apprentissage d'une discipline d'enseignement spécifique donnée.

Ce travail de recherche est centré sur l'évaluation car il s'agit d'étudier la méthode de notation dans une discipline d'enseignement précise, l'Éducation Physique et Sportive. Mais cela ne veut pas dire qu'on va se passer du service de la docimologie en raison de la spécificité de la discipline. En outre, la docimologie est nécessaire dans la structuration de l'évaluation en EPS dans cette thèse de mémoire.

1.2. L'Éducation Physique et Sportive

L'intérêt central de cette recherche sera pour le bien de l'EPS. Effectivement, définir l'EPS dans le but de mettre au clair le centre de recherche. Pour cela, quelques définitions seraient présentées et seront suivies d'éclaircissements sur les outils utilisés dans la réalisation de l'EPS.

1.2.1. Définitions

La définition de l'EPS est indispensable dans ce travail de recherche car c'est la pièce maîtresse incontournable pour bien savoir ce qu'il faut évaluer. L'évaluation devant être obligée de répondre aux questions « évaluer quoi? », « Pourquoi évaluer? » et « comment évaluer? » ; c'est une raison de plus pour définir et analyser l'univers de la matière à évaluer.

L'Éducation Physique n'est autre qu'une discipline didactique et pédagogique visant à faire épanouir les caractères physico-physiologiques de l'homme à travers diverses pratiques corporelles. Ces pratiques varient selon les activités utilisées comme support et développent intégralement les capacités physiques, affectives et cognitives du sujet. D'où leur appellation « Activités physiques » car elles contribuent considérablement à la réalisation de l'EP.

Comme l'éducation est un moyen de former et préparer un homme pour sa future occupation et implication dans sa société, l'Éducation Physique et Sportive est, alors, une discipline d'enseignement qui a pour but de développer le patrimoine physico-intellectuel et les cultures gestuelles de l'élève à travers les activités physiques, sportives et artistiques. L'EPS a

pour but de faire acquérir des connaissances d'ordre motrices, cognitives et socio-affectives afin de préparer l'homme dans ses futures occupations.

Selon Parlebas (1981), l'EPS est une « Pratique d'intervention, qui recherche une influence sur les conduites motrices des participants en fonction des normes éducatives implicites ou explicites »⁸. Or, les définitions citées auparavant contestent cette affirmation car la matière en question ne se limite pas aux conduites motrices, mais joue un rôle très important dans la mobilisation des connaissances cognitives et l'intégration sociale des élèves. Les élèves ne peuvent pas faire réagir leur corps sans la connaissance de soi-même ou de son patrimoine physico-intellectuel, mais l'insertion d'un élève au sein d'un groupe aussi prouve que le domaine socio-affectif est mis en valeur dans l'EPS.

Il faut, ainsi, prendre compte de ces aspects de l'EPS dans l'évaluation et ne pas se limiter aux performances et exploits corporels du sujet puisque l'EPS est une discipline complète. Elle fait approprier à la fois la connaissance, la compétence et l'attitude.

1.2.2. Les domaines d'activités

Il y a plusieurs types d'activités physiques, mais les plus remarquables sont les activités physiques traditionnelles à une certaine région ou pays, et les activités physiques codifiées qui sont reconnues dans le monde entier. Ces dernières peuvent avoir à la fois une visée sportive et artistique, et elles sont les plus utilisées dans l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive. Les activités considérées comme ayant les mêmes caractéristiques sont classées en un domaine d'activités.

1.2.2.1. Les domaines

Le domaine d'activités, ou encore domaine d'actions, est le groupement de certaines activités physiques ayant les mêmes caractéristiques mais surtout la même logique interne. La logique interne d'un domaine d'actions est ce qui est singulier chez ce domaine et qui permet de le distinguer par rapport aux autres domaines d'activités⁹.

Beaucoup d'auteurs, comme Pierre Parlebas (1981) ou encore Roger Caillois (1958), ont établi des classifications afin de rassembler en un domaine les activités ayant les mêmes particularités ; mais la plus utilisée et ce qu'on va adapter à notre recherche est celle citée par Pineau¹⁰. Cette classification catégorise les activités physiques en 5 domaines dont leur organisation est la suivante :

⁸ <http://eps.tice.ac-orleans-tour.fr/php5>

⁹ <http://eps.tice.ac-orleans-tour.fr/php5>

¹⁰ Pineau (1994 : 3)

- **Domaine 1 : Actions dans un environnement physique stable**

C'est un domaine où les activités pratiquées dans un milieu certain se regroupent dont la contrainte espace-temps y est présent.

- **Domaine 2 : Actions à visée esthétiques et expressives**

Ce domaine rassemble les activités où il y a appréciation de la beauté des mouvements corporels à travers les cinq sens. Pouvant s'adapter à tous types de milieu, ce groupe d'activités implique l'organisation des actions à enchaîner selon le choix du pratiquant.

- **Domaine 3 : Actions d'opposition interindividuelles**

Ce domaine réunit les activités de duels entre deux individus dont le but est de briser l'incertitude engendrée par son opposant.

- **Domaine 4 : Action de coopération et d'opposition**

Il est marqué par le travail d'ensemble avec des partenaires face à des adversaires tout en mettant en jeu la collectivité dans un milieu certain et souvent en présence d'un quelconque engin.

- **Domaine 5 : Action dans un environnement physique avec incertitude**

Les activités dans le domaine 5 se jouent généralement dans un milieu incertain et totalement imprévu que les pratiquants devraient programmer leurs actions en fonction de la variation des caractéristiques de l'environnement physique où ils se trouvent.

1.2.2.2. Les activités supports

Une activité support est l'activité utilisée par un enseignant afin de transmettre les connaissances que ses élèves devraient acquérir lors de l'apprentissage et appartient à un domaine d'actions. Les activités supports sont déjà inscrites sur le curriculum et peuvent être appliquées dans tous les établissements scolaires du pays. Elles sont toutes des activités physiques que ce soit sportives, ou bien artistiques.

Cependant, l'enseignant pourrait aussi utiliser une activité physique traditionnelle comme activité support si la pratique en question pourrait apporter des savoirs pour ses élèves.

Mais cela ne se réalise pas qu'à condition que l'activité soit adaptée aux élèves et présentent des moindres risques.

Le contexte actuel conseille les enseignants de développer l'éducation par le jeu. Ils sont, alors, libres de choisir les activités supports qu'ils veulent utiliser, mais ne devraient pas s'éloigner des textes officiels sur les programmes scolaires.

Voici un tableau récapitulatif des domaines d'activités cités précédemment avec leur logique interne et quelques exemples d'activités supports pour chaque domaine :

Domaine	Logique interne	Exemples
Domaine 1	Lutter dans un contexte sous contrainte de temps-espace.	La plupart des activités d'athlétisme, la natation
Domaine 2	Donner une signification ou traduire une impression destinée à être perçue par autrui.	Danse, natation synchronisée, gymnastique artistique
Domaine 3	Prévoir une stratégie personnelle pour contrer son adversaire direct.	Tennis, Les sports de combat, Les arts martiaux, Teqball
Domaine 4	Lutter en se coopérant contre les opposants.	Football, Rugby, Water-polo, Basket-ball
Domaine 5	Combattre l'incertitude d'un certain milieu.	Spéléologie, randonnée, course d'orientation

Tableau 1 : Logique interne de chaque domaine d'activités

Source : adapté par le chercheur

1.3. Critères d'évaluation

Des outils sont nécessaires dans l'exécution de l'évaluation afin de respecter les critères d'évaluations. Le critère est un outil qui sert de fondement afin de juger ou apprécier. Des instruments sont indispensables dans la conformité des critères d'évaluation à savoir les variables et les indicateurs. Mais avant celles-là, il faut connaître les principaux critères d'évaluations essentielles dans l'enseignement.

1.3.1. Les critères d'évaluations fondamentaux

Il existe plusieurs critères d'évaluation mais les primordiaux sont les critères pédagogiques¹¹ et les critères psychométriques¹².

¹¹ http://www.labset.net/media/La_triple_concordance_resumeV2.pdf

¹² Laveault, Grégoire (2014)

1.3.1.1. Les critères pédagogiques

Selon Leclercq (2006), les critères pédagogiques ou alignement pédagogique sont composés de la triple cohérence ou triple concordance. De ce fait, il est très important de bien équilibrer les objectifs de formation, les méthodes d'enseignement et l'évaluation. Le but de cet équilibrage n'est autre que pour que l'évaluation soit cohérente à la décision à prendre, aux objectifs d'apprentissage et aux méthodes de formation.

1.3.1.2. Les critères psychométriques

Pour les critères psychométriques, Laveault et Grégoire (2014) ont mené une étude qu'une évaluation doit au moins respecter la validité, la sensibilité et la fiabilité. Dans ce cas, les examens devraient mesurer ce qu'ils prétendent mesurer pour qu'ils soient valides, les notes doivent varier en fonction des différences de travaux à évaluer pour qu'elles soient sensibles, et une même épreuve évaluée par plusieurs correcteurs qualifiés ou par un même correcteur à des moments différents doit fournir des résultats comparables pour qu'elle soit fiable.

1.3.2. Les variables et indicateurs

Afin d'accomplir ces critères, l'évaluation a besoin de variables et d'indicateurs. Ils sont indissociables dans l'élaboration d'une grille d'évaluation. Ceci est constaté pendant les expérimentations connues lors des stages au sein des établissements publics choisis par l'institution.

1.3.2.1. Les variables

Les variables sont des caractéristiques pouvant être mesurées, commune à un groupe d'individus d'une étude¹³. Généralement, les variables sont qualitatives en évaluation de l'Education Physique et Sportive, c'est-à-dire, qu'elles sont exprimées en qualité et s'additionnent pour donner un indice de performance de l'élève pour une activité support d'un domaine.

Il faut, alors, bien définir le domaine d'activités et préciser l'activité support avant de pouvoir évoquer les variables à évaluer ou qui font l'objet d'évaluation. Ces variables dépendent des contenus d'apprentissages énoncées par le curriculum formel ou le programme scolaire sur les activités supports éligibles aux examens officiels.

¹³ <http://commentprogresser.com/statistique-variables.html>

1.3.2.2. Les indicateurs

Les indicateurs sont les outils utilisés pour mesurer les variables fournies. Les indicateurs peuvent être à la fois qualitatifs et quantitatifs selon les caractéristiques du domaine concerné et expriment la valeur d'une variable donnée dans une activité pratiquée par le sujet.

➤ Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs sont des valeurs d'appréciation exprimées en nombre ou en chiffre. Ils sont, le plus souvent, interprétés par des valeurs précises et sont bien mesurées. Leur unité varie selon le variable utilisé dans l'activité support et permet d'indiquer l'exploit réalisé par le sujet.

➤ Indicateurs qualitatifs

Les indicateurs qualitatifs sont des estimations exprimées en un indice de performance non mesurable. Ce type d'indicateurs se concentre, ainsi, sur la qualité de la tâche proposée par l'élève. Certaines tâches ne peut se réaliser qu'en combinant plusieurs qualités ou tout simplement, plusieurs variables.

Il existe plusieurs types d'indicateurs de performance qui peuvent être utilisés dans la notation d'une qualité. Cela se présente sous-forme d'alternance de niveau selon la nature de l'indice. Voici quelques exemples d'indices qui pourraient être utiles dans l'indication de performance :

- Adjectifs qualificatifs : Bon – Moyen – Médiocre – Mauvais – Très mauvais
- Signes : positif(+)/négatif(-)
- Lettres qualitatives¹⁴ : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D, E

Ces lettres qualitatives sont utilisées dans certains pays et ont des significations de valeurs décrites ci-dessous :

¹⁴ <http://www.usherbrooke.ca/sitesPDF/A+AA-B+BB-C+CC>

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
A+	92%	4,3	Excellent
A	87%	4,0	Excellent
A-	84%	3,7	Excellent
B+	81%	3,3	Très bien
B	78%	3,0	Très bien
B-	75%	2,7	Très bien
C+	72%	2,3	Bien
C	69%	2,0	Bien
C-	66%	1,7	Bien
D+	63%	1,3	Passable
D	60%	1,0	Passable
E	59% et moins	0,0	Echec

Tableau 2 : Système de notation Source : Université de Sherbrooke, Centre d'études du religieux contemporain, Québec

Ce tableau n'est qu'un exemple utilisé afin de détailler la signification des valeurs et la valeur quantitative approximative de chaque lettre. La note chiffrée explique l'efficacité ou l'efficience de la méthode utilisée par le sujet en forme de pourcentage, le pointage est la limite minimale de la notation de valeur sur une échelle de 5 points, et le niveau exprime la qualité correspondante à chaque lettre. Les deux facteurs, variables et indicateurs, sont inséparables et indispensables dans la création d'une grille d'évaluation. La plupart des domaines et/ou des activités supports ont à la fois des variables ayant des indicateurs quantitatifs et des variables ayant des indicateurs qualitatifs. Mais certains ne peuvent être mesurés que qualitativement. C'est notamment le cas dans certaines activités du domaine 2 qui ne peuvent être mesurées que par sa qualité.

Prenons, comme exemple, une activité support A d'un domaine x, dont il y a 2 types de variables. Le variable x à indicateurs quantitatifs et celui de y à indicateurs qualitatifs. Voici le tableau représentatif de cet exemple présentée précédemment :

Domaine	Domaine x	
Activité support	Activité A	
Variables	Variable x	Variable y
Élèves		
élève 1	Indicateur quantitatif	Indicateur qualitatif
élève 2	Indicateur quantitatif	Indicateur qualitatif
élève 3	Indicateur quantitatif	Indicateur qualitatif

Tableau 3 : Exemple d'une grille d'évaluation

Source : adapté par le chercheur

2. Cadres d'étude et position des problèmes

Dans ce chapitre, on va présenter les approches théoriques utilisées pour réaliser le travail de recherche. C'est dans ces cadres qu'il faut poser les problèmes rencontrés à Madagascar. On va, ainsi, démontrer que les cadres d'études ne sont pas respectés à travers les problèmes identifiées.

2.1. Cadres théoriques

Deux approches seraient nécessaires pour cette recherche. Elles sont complémentaires et correspondent au travail proposé. Ces deux cadres sont le modèle CIPP de Stufflebeam et la construction d'un plan d'étude selon De Landsheere.

2.1.1. Développement du modèle CIPP de Stufflebeam

Comme prévue dans l'introduction, la recherche va se baser de la théorie de l'évaluation de Stufflebeam, le modèle CIPP. Il est, ainsi, essentiel de la développer afin de montrer sa relation avec le travail de recherche opté.

2.1.1.1. L'évaluation selon Stufflebeam

Stufflebeam est un grand chercheur connu sur le champ de l'évaluation. Ses recherches sont adaptées à plusieurs domaines, mais davantage utilisées dans le domaine de l'éducation. Beaucoup d'autres chercheurs se sont référés sur son travail qui devient un outil efficace dans le domaine de la docimologie.

Parmi eux, Nadeau (1988 : 97) a cité : l'évaluation est un « *processus qui consiste à déterminer, à recueillir, et à transmettre des informations utiles pour choisir entre diverses décisions* »¹⁵. Cette citation évoque que l'évaluation est une activité continue qui permet de collecter des données menant à une prise de décisions. Pour un éducateur, les décisions à

¹⁵ Nadeau, 1988

prendre sont la planification des objectifs à atteindre, la structuration des manières pour y arriver, l'implantation d'un nouveau plan et l'interprétation-reliance des résultats obtenus.

2.1.1.2. Typologie des décisions du modèle CIPP

- **Les décisions de planifications** déterminent les modifications à effectuer que ce soit sur le programme scolaire ou bien sur la façon d'évaluer les élèves. Ils répondent directement aux besoins fondamentaux nécessaires et aux choix que les apprenants prennent et assument.

- **Les décisions de structurations** remettent en questions les stratégies à établir sur les méthodes afin d'atteindre le but énoncé dans l'étape de planification. Ces décisions doivent prendre en compte certains variables : les méthodes, le contenu des curriculums, la disposition pédagogique et administrative, le volume horaire et le calendrier, les installations et le budget.

- **Les décisions d'implantation** contribuent à la mise en place, à la vérification et au raffinement du plan d'exécution. Tout cela dans la connaissance des procédures planifiées et de ses relations avec celles en cours. Ces décisions peuvent, alors, improviser de nouvelles procédures afin de s'adapter à la situation d'apprentissage des apprenants si elles ont besoin d'un changement ou pas.

- **Les décisions d'interprétation-reliance** traduisent l'évaluation des résultats obtenus afin d'aboutir à de nouvelles actions. Ces actions sont issues d'une décision sur le fait de relancer, de continuer, terminer ou modifier les opérations citées précédemment dans l'amélioration de l'évaluation.

Force est de constater que les deux premières décisions sont prises pendant la conception de l'évaluation, tandis que les deux autres sont prises durant le déroulement de l'évaluation. Voici un tableau récapitulatif de la typologie des décisions que Stufflebeam a énoncées.

	Intentions	Réalités vécues
Fins	Décisions de PLANIFICATION pour déterminer les objectifs	Décisions d'INTERPRÉTATION-RELIANCE pour juger les résultats obtenus et relancer les opérations
Moyens	Décisions de STRUCTURATION pour élaborer le plan des opérations	Décisions d'IMPLANTATION pour utiliser, contrôler et raffiner le plan des opérations

Tableau 4 : Types de décisions selon Stufflebeam

Source : L'évaluation de programme : théorie et pratique, De Marc-André NADEAU, 1988

On peut déduire de ce tableau que les décisions de structuration et les décisions d'implantations sont les moyens utilisés pour que l'évaluateur arrive à ses fins qui sont respectivement les décisions de planification et les décisions d'interprétation-reliance.

2.1.1.3. Le modèle CIPP

Précédemment, on a pu constater que l'évaluation amène à des prises de décisions. Ces décisions sont à l'origine du modèle CIPP (Contexte, Intrants, Processus, Produits)¹⁶ et est composé des éléments suivants : l'évaluation du contexte, l'évaluation des intrants, l'évaluation du processus et l'évaluation des produits.

a. L'évaluation du contexte

L'évaluation du contexte est, selon Stufflebeam, la base de tout type d'évaluations¹⁷. Le contexte est une situation qui s'impose selon un cadre décidé sur un champ quelconque dans un espace déterminée¹⁸. Un exemple pour expliquer cette définition est celui de l'Education Physique et Sportive : la situation exige sur le champ de l'EPS l'éducation par le jeu à Madagascar. La situation de ce contexte se définit comme suit :

- Cadre : Education par le jeu
- Champ : EPS
- Espace : Madagascar

Pour évaluer le contexte, il faut bien définir le contexte institutionnel ou celui qui devrait s'imposer dans le champ en question. Puis, les besoins nécessaires devraient être identifiés afin d'établir des objectifs à poursuivre. L'identification des besoins amène, parfois, à certains changements sur le plan de l'évaluation. C'est pour cela que l'évaluation est relative aux décisions de planification des changements constatés¹⁹.

Il existe plusieurs méthodes pour réaliser l'évaluation du contexte. En voici quelques exemples : analyse d'enquêtes, analyse de documents, technique Delphi, tests diagnostiques, etc.

b. L'évaluation de l'intrant

L'intrant est un élément ou une ressource qui participe à une production²⁰. L'évaluation de l'intrant permet de déterminer les possibilités d'exploiter au maximum les

¹⁶ De l'anglais: Content, Input, Processus, Product

¹⁷ Nadeau, 1988 : 100

¹⁸ Bernié (2001 : 60) : « ... certains éléments de définition peuvent se retrouver dans la notion de contexte : celles de "situation", "cadre", "champ" et "espace" ».

¹⁹ NADEAU, 1988 : 101

²⁰ <http://mobile-dictionnaire.reverso.net/fr/francais-definition/intrants-extrants>

ressources disponibles dans l'atteinte des objectifs prévus. Cela concerne la question de comment utiliser ces ressources afin de faire accomplir l'évaluation du contexte.

L'évaluation de l'intrant devrait, dans ce cas, prendre en compte l'identification des possibilités du système, des stratégies éventuelles pour arriver aux objectifs considérés dans l'évaluation du contexte et des modèles d'implantation appropriés. D'où ce type d'évaluation est issu des décisions de structuration des activités et des stratégies.

On peut considérer, en EPS, que l'intrant est l'ensemble des infrastructures, des matériels, des experts en la matière et des agents désignés à disposition de chaque établissement.

L'évaluation des intrants peut se faire à travers une réunion d'équipe, une consultation d'inventaires, une technique de planification, etc.

c. L'évaluation du processus

Le processus étant une activité continue d'un ensemble de moyens pour arriver à une fin, l'évaluation du processus se passe dans le déroulement de la réalisation des événements ou activités de formation. En effet, elle mesure l'écart entre les décisions planifiées et la réalité vécue. L'acteur principal de ce type d'évaluation est l'évaluateur, dont l'enseignant d'une matière au niveau de l'éducation.

De ce fait, l'évaluation de processus met en relation les planificateurs et les évaluateurs pour identifier les informations nécessaires sur le dysfonctionnement des objectifs planifiés et des stratégies structurées. Ces informations permettent de porter un jugement dans le but d'apporter des modifications sur l'évaluation en entier. Les décisions à prendre sont celles de l'implantation dans une perspective d'améliorer le programme.

Différents moyens sont exploitables dans l'accomplissement de l'évaluation de processus. D'abord, la relation entre l'évaluateur et les planificateurs devrait être primordiale. Ensuite, l'évaluateur devrait vérifier le programme et identifier les aspects importants comme l'implantation de nouveaux matériels pédagogiques, les contrôles continus, les tests et examens, etc. Enfin, ces informations devraient être recueillies et interprétées dans le but d'aboutir à une évaluation de produit.

d. L'évaluation du produit

Le produit concerne les résultats attendus depuis la planification des objectifs et la structuration des moyens pour les atteindre. Dans ce cas, l'évaluation porte un jugement sur la manière dont les objectifs sont atteints et s'ils sont vraiment atteints.

L'évaluation de produit rassemble, ainsi, les descriptions concernant les résultats et les compare par rapport aux objectifs prédéfinis, aux stratégies d'exécutions et aux modifications à l'improviste de ces stratégies. L'utilisation des outils de jugement est conseillée afin de distinguer les points positifs et les points négatifs des résultats réels par rapport aux résultats prévus.

Ces jugements permettent de réaliser à quel point les objectifs planifiés dans l'évaluation du contexte devraient ne pas changer ou bien faire l'objet d'une modification. Donc, il faut prendre des décisions d'interprétation-relevance pour savoir le programme devrait être continué, terminé, modifié, réorienté ou bien recyclé²¹.

Le modèle CIPP est, alors, une succession de quatre types d'évaluation : l'évaluation du contexte, l'évaluation de l'intrant, l'évaluation du processus et l'évaluation du produit. Ce modèle montre que le système d'évaluation devrait être modifié en fonction des changements et des dysfonctionnements repérés dans un espace donné. Le schéma ci-dessous permet de résumer le modèle CIPP de Stufflebeam.

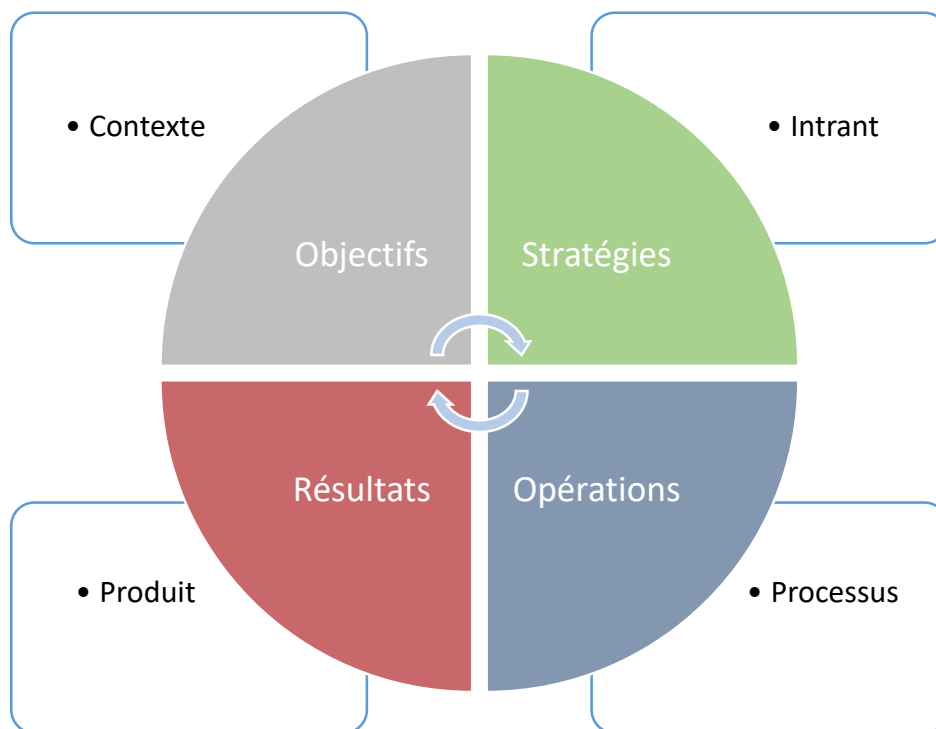


Figure 1 : Analyse des composantes du CIPP
Source : Stufflebeam, 2003

²¹ Nadeau, 1988: 103

Ce schéma est issu de la traduction d'une des figures intitulée : « Component analysis of CIPP »²². Il montre que les quatre types d'évaluation suivent un cycle interminable tout en passant par la planification des objectifs, l'élaboration des stratégies, le déroulement des opérations et le jugement des résultats.

2.1.2. La construction d'un plan d'étude selon De Landsheere

Ce qui n'a pas été vraiment mentionné depuis le début est le programme scolaire. Même ne si on ne devrait parler que de l'évaluation, il ne faut jamais nier que l'évaluation est une partie intégrante des programmes scolaires. Les objectifs généraux et spécifiques organisés dans le programme lui-même feront l'objet d'évaluation à la fin d'une année scolaire.

C'est pour cela que la théorie moderne de la construction des programmes de De Landsheere a été choisie dans le but d'améliorer le système d'évaluation ou tout simplement de le moderniser.

2.1.2.1. La construction d'un programme

De Landsheere a orienté la plupart de ses recherches dans le domaine de l'éducation. Parmi elles, on peut apercevoir une guide d'élaboration des programmes scolaires ou la construction d'un plan d'étude en quatre étapes : La définition des finalités et des exigences, la mise au point des méthodes et des instruments, l'évaluation de l'efficacité des méthodes et des instruments, et enfin la formation adéquate des maitres.

e. La définition des finalités et des exigences

Pour élaborer un programme scolaire, il faut définir d'avance la finalité éducative qui devrait y être attachée. En plus, l'enseignement de chaque matière devrait concorder aux exigences et objectifs préétablis. Pour De Landsheere (1972b : 14), un élève bien éduqué doit savoir adapter sa vie quotidienne à la civilisation contemporaine. Il va falloir que les objectifs de l'enseignement permettent aux apprenants d'avoir un esprit critique et une créativité, mais aussi de généraliser la culture²³.

Ainsi, le programme scolaire doit correspondre à la réalité vécue par les élèves au niveau de la société si on veut vraiment atteindre sa finalité et ses exigences. Les apprenants qui acquièrent des connaissances pourraient, en conséquence, les utiliser à bon escient.

²² Stufflebeam, 2003

²³ De Landsheere, 1972b : « Adapter le jeune adolescent a la civilisation contemporaine () Cultiver l'esprit critique, la créativité, conditions de survie et de progrès (...) Démocratiser la culture » p14

f. La mise au point des méthodes et des instruments

Il est très essentiel de mettre au point les méthodes et les instruments dans l'élaboration du programme scolaire. À savoir que tous les enseignants n'ont pas eu droit à la même qualité de formation sur une certaine discipline d'enseignement concernée. De Landsheere l'a confirmée en expliquant que même si certains enseignants sont doués sur la créativité, ils ne peuvent pas travailler hors des méthodes énoncées par le programme scolaire²⁴. La raison est qu'il existe nombreux enseignants qui n'ont pas ce talent de création alors qu'il faut suivre le programme scolaire.

Ainsi, le programme scolaire devrait contenir les méthodes de travail et les outils didactiques opérationnels communs à tous les enseignants pour qu'il n'y ait défaillance de niveau chez les élèves.

g. L'évaluation de l'efficacité des méthodes et des instruments

L'évaluation de l'efficacité des méthodes et des instruments consiste à réaliser un compte-rendu des techniques utilisées lors de l'enseignement. Elle se déroule en deux grandes étapes : l'évaluation globale et l'évaluation périodique nationale.

D'une part, l'évaluation globale permet de percevoir les résultats en général de l'application du programme, de sa création et des critiques. D'autre part, l'évaluation périodique nationale se réalise à certains moments déterminés²⁵. Pour cette dernière, elle pourrait se passer au niveau régional avant d'atteindre le niveau national.

Cette évaluation de l'efficacité des méthodes et des instruments permet, ainsi, de constater si la structure du système éducatif existante dans un pays est vraiment efficace car cette structure est partiellement visible dans le programme scolaire.

h. La formation adéquate des maîtres

L'introduction d'un nouveau programme ou l'amélioration d'un programme en cours nécessite une analyse de l'adéquation de la formation des maîtres²⁶. Cela pourrait aboutir à la rénovation de la formation des maîtres dans le but de faire correspondre l'apprentissage des élèves au programme établi. Le changement des objectifs liés à l'enseignement exige la

²⁴ De Landsheere, 1972b : « Quant aux enseignants moins brillamment doués, c'est-à-dire, statistiquement, comme en toutes choses, les plus nombreux, il ne sert pas à grand-chose de les inonder de nobles considérations sur les buts à atteindre, si on ne leur trace pas aux moins les étapes du parcours à l'aide du plan de cours, de manuels, de matériels didactiques adéquats » p.17

²⁵ De Landsheere, 1972b : « Des surveys nationaux périodiques (...) sont donc absolument nécessaires » p.18

²⁶ De Landsheere, 1972b : « Toute rénovation de l'enseignement, toute introduction de programme nouveau exige un réexamen de l'adéquation de la formation des maîtres » p.20

conversion des méthodes et des instruments utilisés d'où il y aurait formation des maitres pour qu'ils puissent être mis à jour de l'évolution.

La formation adéquate des maitres dépend des écoles formatrices ou des séminaires organisent par les responsables de l'éducation selon la situation éducative du pays.

2.2. Cadres référentiels

Dans cette sous-section, on va étudier l'application des textes régissant l'organisation des programmes et du système d'évaluation à Madagascar. Dans les deux cas, ils vont faire objet d'une comparaison afin d'en déduire les problèmes après.

2.2.1. Le programme

Le programme scolaire joue un rôle très important dans l'élaboration de l'évaluation. C'est le programme scolaire qui définit les contenus à évaluer dans l'évaluation diagnostique, l'évaluation sommative et l'évaluation certificative. Il est, nécessaire, d'analyser le programme scolaire en cours par rapport au programme scolaire antérieur afin d'en déduire si les critères d'évaluation sont respectés au fur et à mesure.

Dans ce cas, le contenu-programme utilisé en 1984 et les programmes scolaires utilisés en cours seraient étudiés. L'élaboration du programme scolaire se fait à partir du système éducatif qui existait à l'époque où l'on a établi.

2.2.1.1. Le programme antérieur

C'est le programme en EPS utilisé antérieurement ou celui utilisé avant le programme en cours. Il s'intitule « *Contenu-programme d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive dans les établissements d'enseignement des niveaux I, II et III à Madagasikara* »²⁷, fixée par l'arrêté interministériel n°3176/84 du 23 Juillet 1984.

Comme on l'a déjà vu dans la première partie, il faut savoir définir la finalité et les exigences avant d'établir un programme et ses contenus. C'était la loi n°78-040 du 17 Juillet 1978 portant cadre général du système d'éducation et de formation²⁸ qui a été prise comme référence dans la catégorisation des classes en trois étapes : l'École Primaire Publique, le Collège d'Enseignement Général et le Lycée.

Le programme en EPS de 1984 a été structuré de la sorte à avoir une catégorisation selon la classe à enseigner. Cette structure était de trois (3) niveaux dont le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 ; et chacun de ces niveaux ont des degrés de classe définis par le programme.

²⁷ MJS (1985)

²⁸ MJS (1985 : 7)

Chaque niveau distingue leur finalité et leurs exigences et possède des panoplies d'activités qui devraient être enseignées pour chaque degré de classe.

i. Le Niveau 1

Le Niveau 1 concernait les classes du premier degré, du deuxième degré et du troisième degré. Sa finalité était de former un élève qui devrait être en relation avec le monde extérieur qu'il vient de découvrir, et de développer ses activités mentales et intellectuelles pour qu'il puisse gérer ses actes moteurs. Tout cela exige :

- la diversification et l'enrichissement des conduites motrices,
- le développement de la capacité d'adaptation,
- la garantie d'une croissance normale,
- le développement de la créativité individuelle et collective,
- l'aptitude à réagir à chaque information reçue,
- la compréhension et respect des consignes,
- l'acquisition des valeurs morales et civiques,
- l'aptitude à s'organiser,
- l'initiation sportive à partir des jeux pré-sportifs et sportifs.

Les objectifs et contenus d'apprentissages dans le niveau 1 se diversifient selon le degré de classe à enseigner.

➤ Premier degré

Le premier degré était une catégorie de classes où les élèves débutent leurs apprentissages. Dans cette catégorie se regroupe deux classes d'élèves : le T₁ et le T₂. Ces classes équivalent aux deux premières classes de primaire²⁹ dans le contexte actuel.

Voici les objectifs qui s'apparaissent dans l'ancien programme pour le premier degré:

- La familiarisation au travail scolaire ;
- L'établissement d'un réseau de communication ;
- Les activités et jeux d'adaptation au milieu physique ;
- Les activités et jeux de maîtrises corporelles et d'expression ;
- L'acquisition d'habitudes et de réflexes de mesures d'hygiène ;
- L'acquisition de comportements appropriés par rapport à la discipline ;
- Le développement de la créativité ;

²⁹ T₁ : onzième, T₂ : dixième

- La contribution à la garantie de la santé et de la croissance.

Ces objectifs montrent que la principale occupation des maîtres est de former les élèves à s'adapter dans le milieu scolaire tout en développant ses atouts corporelles et mentales. Les activités conseillées sont, alors, celles sollicitant les mouvements et actions de base ou autrement dit les mouvements de locomotion : courir, sauter, grimper, lancer, etc. Il y a aussi les activités qui permettent de développer les capteurs sensoriels des élèves dans les activités d'expression corporelles³⁰.

➤ Deuxième degré

Le second degré comprenait les classes de T₃ et T₄³¹. Les objectifs cités dans le premier degré demeurent dans cette catégorie, sauf que c'est au niveau du déroulement (méthode utilisée, gammes d'exercices, panoplie d'activités élargie, etc...).

Les objectifs et activités conseillées du premier degré devraient être renforcées dans le deuxième degré et doit mettre un œil sur la créativité, la discipline, la socialisation, les soucis permanents relatifs à l'hygiène, à la croissance et au développement psycho-affectif.

➤ Troisième degré

Il existe deux types de catégorie au niveau de ce degré : le Troisième degré Niveau 1 et le Troisième degré Niveau2. Le premier ne contient qu'une seule classe, le T₅³², tandis que celui de Niveau 2 comprend deux classes, T₆ et T₇³³.

Le T₅ est une classe transitoire car c'est la classe intermédiaire qui termine le Niveau 1 et prépare au Niveau 2. Les objectifs étaient, alors, différents de ceux cités dans le Premier et Deuxième degré :

- La garantie de l'intégrité physiologique et psychologique de l'enfant ;
- Le développement organique, moteur et psychomoteur ;
- La compréhension des règles et des consignes en réservant une place importante à la recherche personnelle, à la création individuelle et collective ;
- Le respect de la discipline et de la convention ;
- L'initiation sportive à partir d'expériences variées.

³⁰ MJS (1985 : 16)

³¹ T₃ : neuvième, T₄ : huitième

³² T₅ : septième

³³ T₆ : sixième, T₇ : cinquième

Par rapport à ces objectifs, le troisième degré Niveau 1 est une initiation au Sport pour les élèves de T₅. Les élèves sont considérés avoir eu des bagages motrices primaire dans les degrés précédentes et commencent à entrer dans le monde de l'éducation sportive. Cependant, toute catégorie d'activités sportives est déjà presque disponible pour le T₅ si celle des deux premiers degrés est encore limitée³⁴.

j. Le Niveau 2

Le Niveau 2 rassemblait toutes les classes d'Enseignement secondaire du premier cycle à Madagascar. Il contient deux classes de troisième degré, et le quatrième degré. Ce niveau admet ses propres exigences et les objectifs pour chaque degré d'enseignement connaissent une évolution par rapport à ceux du Niveau 1. Sa finalité est de préparer l'élève à s'intégrer dans la vie sportive. Il commence à y entrer et les apprentissages à travers l'EPS le garantissent.

Les exigences de cette finalité sont :

- La présentation des activités aptes à créer des situations de communication ;
- La recherche, la collecte, l'appropriation et l'exploitation des informations, de manière à développer la création et la réflexion, individuelle ou en groupe ;
- Le travail libre ou dirigé, seul ou en équipe, respectant les contraintes de la tâche et les conseils donnés ;
- Le développement chez les jeunes adolescents des aptitudes et facultés de comparer, distinguer et choisir en exerçant son jugement et son esprit critique.

Comme mentionnés dans le Niveau 1, les objectifs d'apprentissage figurent selon le degré de classe enseigné.

➤ Troisième degré

Le troisième degré niveau 2 concernait les classes de T₆ et T₇. Ces classes marquent la première partie de l'enseignement secondaire du premier cycle. Les objectifs énoncés pour ce degré dans le programme de 1984 sont les suivants :

- La garantie de l'intégrité physiologique et psychologique de l'enfant ;
- Le développement organique, moteur et psychomoteur ;
- La compréhension des règles et consignes en réservant une place importante à la recherche personnelle et à la créativité individuelle et collective ;
- Le respect de la discipline et de la convention ;

³⁴ MJS (1985 : 23)

- L'initiation sportive à partir d'expériences variées.

Ce degré a, donc, pour but de cultiver et semer la culture sportive chez les adolescents. C'est à ce stade qu'ils découvrent le goût du sport et les enseignants sont leur principale guide afin qu'ils puissent acquérir des comportements d'un être sportif. Ces comportements permettent aux élèves de s'ouvrir pas à pas à l'autrui.

➤ Quatrième degré

C'était la deuxième partie de l'enseignement secondaire du premier cycle, les classes T₈ et T₉³⁵. Elle comprend les objectifs suivants :

- Le perfectionnement des acquis dans le domaine de la pratique sportive ;
- La notion d'entraînement programmé ;
- La connaissance des règlements et techniques relatifs aux disciplines enseignées.

On peut réaliser que le quatrième degré est une étape où le sport devient l'intérêt principal de la pratique de l'Éducation Physique et Sportive. Les disciplines sportives enseignées devraient être approfondies et chaque élève devrait s'en entraîner pour connaître ses spécialités. Pour cela, il se peut qu'une séance d'EPS ressemble ou se rapproche d'une séance d'entraînement sportive.

k. Le Niveau 3

Ce niveau comptait dans ses rangs les classes du lycée ou l'enseignement secondaire du second cycle, le T₁₀, le T₁₁ et le T₁₂³⁶. Ses finalités étaient de faire le point de la culture générale de l'adolescent dans le domaine de la culture physique et sportive, mais aussi lui donner les bagages nécessaires à la vie sportive que l'on souhaite développer en lui tout au long de son existence future.

Les exigences correspondantes à ces finalités sont les suivantes :

- Procéder à un choix de la ou des disciplines qu'il copte pratiquer jusqu'au-delà du cadre restreint du milieu scolaire ;
- S'assumer par la prise en charge des contraintes et obligations de la pratique sportive ;
- Requérir une capacité d'organisation de manifestations sportives ;

³⁵ T₈ : Quatrième, T₉ : Troisième

³⁶ T₁₀ : Seconde, T₁₁ : Première, T₁₂ : Terminale

- Disposer d'un lot d'informations pratiques lui permettant de se repérer et d'agir au sein des différentes structures d'organisation et de gestion des activités physiques et sportives.

Les objectifs n'étaient plus sectionnés par classe ou par degré dans le Niveau 3. Ils sont désormais communs pour toutes les classes dans le lycée :

- L'approfondissement des connaissances sur la ou les disciplines choisies ;
- La maîtrise des techniques d'entraînement ;
- La maîtrise des techniques et méthodes de gestion de groupement d'associations sportives;
- L'aptitude à organiser des manifestations et spectacles sportives ;
- L'aptitude à diriger et à programmer des séances d'entraînement ;
- L'aptitude à diriger un groupe et à constituer une association sportive ;
- L'aptitude à assurer et à assumer des fonctions de cadres dirigeants d'associations sportives.

Les objectifs ci-dessus sous-entendent que les élèves devraient se spécialiser depuis le début du niveau 3 et posséder des sports optionnels pour l'éducation de leur corps. À part cela, ils devraient savoir maîtriser toute l'organisation concernant ces sports optionnels qu'ils ont choisis.

En gros, l'ancien programme valorise la performance sportive et l'EPS était un moyen de détecter les bons athlètes. Ceux qui n'en devenaient pas devaient avoir le comportement sportif et être adepte du sport³⁷.

2.2.1.2. Le programme utilisé en cours

Le programme scolaire en cours est le programme lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 1999. Ce programme a été inscrit avec les autres matières après une réunion pour le bilan Bacc de 1999 qui a décidé que l'organisation régissant l'EPS serait transférée à la Ministère de l'Éducation Nationale, qui avait été auparavant sous-tutelle de la Ministère de la Jeunesse et du Sport, à partir de l'année 2000³⁸. Le programme a été élaboré à partir de la loi n°94-033 du 13 Mars 1995 portant orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar.

³⁷ MJS (1985 : 45) : « La recherche de la performance doit devenir un réflexe de comportement vis-à-vis de tout ce qui est à entreprendre individuellement ou en groupe ». p.45

³⁸ Cf. Annexe 6

À partir de cette année, chaque classe possède son propre programme EPS et les contenus à enseigner dépendent du niveau de classe concernée. Les disciplines sportives à évaluer sont inscrites et précisées dans tous les programmes de chaque catégorie de classe. Il est, alors, difficile de citer toutes les classes pour citer les objectifs pédagogiques de l'EPS. Dans ce cas, on n'a pris que les programmes de la classe de Septième, la classe de Troisième et la classe de Terminales comme référence car ce sont les classes qui terminent respectivement les trois niveaux de l'enseignement à Madagascar : le niveau primaire, le niveau secondaire du premier cycle et le niveau secondaire du second cycle.

Les exigences pour le programme scolaire de 1999 sont partagées en plusieurs types d'objectifs. Après l'annonce de la finalité de la discipline, il y a les objectifs de l'enseignement d'EPS pour la catégorie de classe et les objectifs de l'enseignement d'EPS pour la classe concernée.

1. Le Programme scolaire du Septième

Cette classe fait référence au niveau primaire. La finalité éducative de la classe de primaire, pour la pratique de l'EPS, est la familiarisation avec le monde découvert récemment tout en développant ses facultés physico-intellectuelles et s'adaptant à la pratique sportive³⁹. Les objectifs de la classe de primaire sont les suivantes :

- L'ouverture et la connaissance du monde ;
- La contribution à l'émergence des aptitudes larges visant à développer les capacités psychomotrices ;
- L'utilisation du corps comme moyen d'expression et de communication ;
- La contribution au développement harmonieux du corps de manière à garantir une croissance normale ;
- Le développement de la création individuelle et/ou collective ;
- L'acquisition des valeurs morales et physiques ;
- La familiarisation et l'initiation à la pratique sportive.

À la fin de la classe de primaire, ou autrement dit de la classe de Septième, les objectifs pédagogiques que les élèves doivent atteindre sont nombreux :

- Comprendre et appliquer les règles de sécurité et d'hygiène ;
- Acquérir des attitudes positives à l'égard de la pratique régulière d'activités physiques ;

³⁹ Cf. MEN (2000 : 228)

- Connaître et accepter les règles essentielles du jeu et des activités pratiquées ;
- Comprendre le mécanisme général de fonctionnement d'une structure sportive ;
- Avoir le sens de la collaboration et d'entraide tant dans les actions de coopération et/ou d'opposition ;
- Acquérir des attitudes permettant d'accéder à l'autonomie et à l'intégration sociale ;
- Faire preuve de fair-play ;
- Prendre part à l'organisation d'une activité sportive et/ou culturelle.

Ces objectifs montrent que le primaire est une classe de découverte pour les élèves sur le plan cognitif, psychomoteur et socio-affectif. Dans cette étape, ils acquièrent de nouvelles connaissances, appliquent de nouvelles actions par le biais de la pratique corporelle mais aussi, sont impliqués dans de nouvelles relations avec autrui et environnement neuf.

m. Le programme scolaire du Troisième

La finalité de l'enseignement d'EPS au collège est l'épanouissement physique, moral et intellectuel de l'élève pour qu'il puisse devenir un citoyen autonome et responsable. Voici les objectifs de l'enseignement d'EPS au collège :

- Comprendre la relation entre une bonne alimentation et la pratique méthodique et régulière d'une activité physique et sportive ;
- Être conscient des devoirs et responsabilités qu'il assume au sein de son groupe ;
- Connaître les principes généraux et les fondements d'une séance d'entraînement ;
- Diriger l'échauffement d'une séance et/ou les exercices d'une séance en fin d'une séance ;
- S'initier au principe de managérat et en accepter les conditions et les conséquences ;
- Connaître les possibilités et accepter ses limites ;
- S'exprimer à travers des styles de pratique choisis et développer ses acquis ;
- Participer à la préparation matérielle de la séance ;
- Suivre et soutenir le rythme de la compétition.

En EPS, le programme scolaire de la classe de troisième a pour objectifs :

- S'autoévaluer pour fixer son choix sur la discipline d'options ;

- Améliorer son comportement et ses acquis de façon continue et régulière ;
- Atteindre au moins le minimum exigé dans les épreuves obligatoires ;
- Diriger les exercices d'échauffement et/ou de retour au calme ;
- Travailler en entraînement individuel ou en groupe pour préparer ses examens ;
- S'initier à différents rôles et prendre part à différentes tâches d'organisateur, d'officiel ou aide-officiel, d'observateur et d'encadrement d'équipe ;
- Connaître et appliquer le principe du déroulement d'une séance ;
- Prendre des responsabilités et des devoirs au sein de son groupe.

On pourrait constater, depuis les objectifs mentionnés ci-dessus, que l'enseignement d'EPS au collège a pour objectif principal à l'initiation à la mise en relation de la vie quotidienne avec les contenus d'apprentissages de l'élève. Dans cette perspective, l'élève doit commencer à avoir le sens de responsabilité et l'esprit de jugement pour qu'il puisse faire des choix et acquérir les compétences d'organisation.

n. Le programme scolaire de la Terminale

C'est la classe qui marque la fin de la scolarisation à Madagascar. On peut donc le prendre comme référence pour définir le système d'évaluation qui plane à Madagascar. La finalité éducative est la même que celle citée dans la catégorie collège.

Les objectifs de l'enseignement de l'EPS dans les Lycées sont cités ci-dessous :

- Maîtriser ses acquis ;
- Maîtriser les principes d'entraînement et de gestion d'une organisation ;
- Programmer et structurer des opérations et/ou des entreprises individuelles ou collectives ;
- Maîtriser et exploiter un règlement ;
- Développer une stratégie en vue d'un meilleur rendement ;
- Acquérir des notions de prévention des accidents sportifs ;
- S'imposer une discipline rigoureuse et un mode de vie sain ;
- S'engager dans une compétition de son choix.

Comme chaque classe du lycée possède leur propre programme, voici les objectifs de l'enseignement d'EPS dans la classe de terminale :

- Connaître l'importance de la ration alimentaire dans la pratique sportive ;
- Élargir, intensifier et exploiter son champ d'investigation et d'exploitation ;

- Reprendre et diriger une séance d'entraînement ;
- Diriger le managérat de son équipe et assurer avec sérieux ses responsabilités ;
- Développer son sens de créativité et d'initiative personnelle ;
- Consolider et stabiliser ses acquis par un travail d'entraînement personnel ;
- Assurer les premiers secours ;
- Organiser des rencontres sportives intra et/ou extrascolaires.

Les objectifs précédents nous font comprendre que le lycée est la période de perfectionnement des compétences acquises lors des apprentissages antérieurs : la prise de responsabilité et le fait de prendre soin de soi-même ou de ses compétences. La culture de l'autonomie y devrait, alors, y être assurée.

2.2.2. Le système d'évaluation

Après avoir fait référence aux deux programmes, nous allons voir le système d'évaluation faisant objet de référence. Pour cela, il faut comparer le système d'évaluation local à un exemple de système d'évaluation étranger afin de montrer à quel point le système d'évaluation à Madagascar devrait être révisé.

Pour cela, on va prendre comme référence les systèmes d'évaluation au Baccalauréat des deux pays car la classe de Terminale reflète la qualité de l'Éducation obtenue par les élèves à la sortie de l'école.

2.2.2.1. Exemple d'un système d'évaluation étranger : Cas de la France

Le cas de la France a été pris pour exemple car le langage utilisé dans le système éducatif malgache est encore la langue française. De toute façon, c'est le système colonial français qui a instauré l'éducation formelle à Madagascar.

o. Contexte

En France, l'EPS a pour finalité la formation d'un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière dans un mode de vie actif et solidaire à travers les pratiques physiques sportives et artistiques⁴⁰.

Les objectifs généraux que le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse fait correspondre à cette finalité sont les suivants :

- Développement de la motricité des élèves ;
- L'élève doit être capable de se préparer et de s'entraîner ;
- L'exercice de la responsabilité individuelle et au sein d'un collectif ;

⁴⁰ Cf. MENJ (2019)

- La construction durable de la santé ;
- L'accès au patrimoine culturel.

Ces objectifs nous montrent que l'enseignement d'EPS en France doit faire acquérir aux élèves trois grands privilèges pour eux-mêmes : la capitale santé, la culture gestuelle et l'intégration sociale. À part cela, des compétences seraient acquises par ces élèves pendant leur formation : la connaissance, la capacité et l'attitude. Ce contexte insinue, ainsi, que tous les élèves, quel que soit leurs caractéristiques, ont droit à ces connaissances et privilèges.

En France, il existe deux types de lycée, le lycée général/technologique qui prépare les élèves pour l'Université, et le lycée professionnel qui prépare les élèves aux emplois après le BAC⁴¹.

Dans ce contexte, on va parler de l'enseignement au lycée général et technologique car le lycée professionnel n'est pas encore mis en place à Madagascar. On distingue deux catégories d'enseignement d'EPS dans la voie général et technologique en France, l'enseignement commun et l'enseignement optionnel.

➤ **L'enseignement en commun**

L'enseignement en commun est le type d'enseignement que tous les élèves doivent passer dans leur cursus de formation au lycée. Son but est de transmettre les compétences et les privilèges énoncés précédemment afin d'atteindre les objectifs généraux déjà cités.

En effet, pour atteindre ces objectifs, les contenus d'apprentissages utilisés sont les activités physiques sportives et artistiques. Une liste nationale a été établie par le MENJ en France afin de classer ces APSA en cinq champs d'apprentissage⁴². Chaque élève va, ensuite, choisir une discipline pour chaque champ pour construire les compétences qui lui sont nécessaires.

Cette liste se résume dans le tableau ci-dessous :

⁴¹ MENJ (2019)

⁴² MENJ (2019)

Champ d'apprentissage n°1	Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée
	Courses, sauts, lancers, natation vitesse
Champ d'apprentissage n°2	Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains
	Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT
Champ d'apprentissage n°3	Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée
	Danses, arts du cirque, acrosport, gymnastique
Champ d'apprentissage n°4	Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner
	Badminton, Tennis de table, boxe française, judo, basket-ball, football, handball, rugby, volleyball
Champ d'apprentissage n°5	Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir
	Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga

Tableau 5 : Liste nationale des activités physique, sportives et artistiques

Source : Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale

Dans le champ d'apprentissage n°1 regroupe les activités du Domaine 1 de courte durée. Le champ numéro 2 rassemble les activités du Domaine 5 à évaluer au Baccalauréat. De même pour le champ n°3 qui réunit les activités d'expressions corporelles du Domaine 2. Les pratiques sportives du Domaine 4 et du Domaine 3 sont dans le champ n°4. Pour le champ n°5, il contient des activités de n'importe quel domaine pratiquées pour le renforcement et l'entretien du corps humain.

➤ L'enseignement optionnel

L'enseignement optionnel est élaboré pour les élèves qui veulent enrichir leurs expériences corporelles et culturelles grâce à l'approfondissement et à la découverte de nouvelles APSA. Pour ce cas, ils passent des examens sous-forme de soutenance orale et des épreuves d'au moins deux activités physiques à leur choix. Ces activités doivent appartenir à deux champs d'apprentissages différents.

Pour la soutenance orale, le candidat devrait présenter une étude finalisée par la réalisation d'un dossier associé. Ce dossier devrait être appuyé par au moins une science et/ou une technologie. Les thèmes d'études proposés pour ces élèves sont les suivantes :

- Activité physique, sportive, artistique et **mondialisation**
- Activité physique, sportive, artistique et **spécificités locales**
- Activité physique, sportive, artistique et **cultures corporelles**
- Activité physique, sportive, artistique et **égalité homme - femme**

- Activité physique, sportive, artistique et **santé**
- Activité physique, sportive, artistique et **prévention, protection des risques**
- Activité physique, sportive, artistique et **développement durable**
- Activité physique, sportive, artistique et **communication**
- Activité physique, sportive, artistique et **intervention pédagogique**
- Activité physique, sportive, artistique et **spectacle**
- Activité physique, sportive, artistique et **inclusion**
- Activité physique, sportive, artistique et **environnement**
- Activité physique, sportive, artistique et **métiers du sport**

Ces thèmes sont bien choisis, et on constate qu'ils sont relatifs à la préparation de la participation des élèves au développement des bienfaits de la pratique des APSA au niveau affectif et social.

p. Le système d'évaluation du Baccalauréat en France

Après avoir évalué le contexte régissant la pratique de l'EPS en France, nous allons vérifier si les intrants et les processus utilisés afin de l'évaluer se concordent à ce contexte. Cela correspond au système d'évaluation appliquée dans le pays.

L'évaluation du Baccalauréat en France se déroule en deux étapes : le contrôle en cours de formation (CCF) et l'examen ponctuel terminal. Le contrôle en cours de formation est l'ensemble des examens qui se déroulent dans les établissements scolaires. La date du CCF est fixée par chaque établissement et ne doit pas être confondue à celle des évaluations formatives qui renseignent les élèves de son évolution ni des évaluations continues qui se déroulent tout au long du processus d'enseignement. L'examen ponctuel terminal ressemble à une série d'épreuves d'une évaluation finale commune à tous les candidats du pays dont la date est fixée par le MENJ⁴³.

Cependant, il existe le contrôle adapté pour les candidats en difficultés sur le plan physique ou les élèves présentant des handicaps. Ce contrôle pourrait se dérouler pendant le CCF ou l'examen ponctuel terminal en fonction des choix du candidat.

⁴³ Cf. MENJ (2019)

➤ **Le contrôle continu en cours de formation**

Le contrôle continu en formation est composé de l'évaluation sur trois activités au choix issues des listes suivantes :

✓ ***La liste nationale***

C'est la liste de des activités classées dans les champs d'apprentissages énoncés dans le contexte. Le candidat devrait choisir une activité pour chaque champ d'apprentissage.

✓ ***La liste académique***

La liste académique comprend les activités particulières à une région ou à une entité singulière proposée par le responsable pédagogique en EPS de cette région. Ces activités de cette liste ne devrait pas excéder le nombre de cinq et parfois, une activité étrangère pourrait y figurer pour les établissements ou centre d'examens accueillant des candidats étrangers.

✓ ***L'activité établissement***

L'activité établissement est une activité qui est propre à un établissement et devrait être confirmée par les instances pédagogiques en EPS. Il n'y a qu'une activité de ce genre pour chaque établissement.

Pour le CCF, chaque candidat est obligé de choisir au moins deux activités issues de la liste nationale sur les trois activités qu'ils doivent proposer. Ces trois activités sont, aussi, appelées l'ensemble certificatif. L'examen de l'ensemble certificatif se déroule en co-évaluation où deux enseignants évaluent la classe, dont l'un est l'enseignant du groupe classe qui fait l'objet d'évaluation. Parfois, l'autre enseignant vient d'un autre établissement.

➤ **L'examen ponctuel terminal**

C'est l'épreuve commune à tous les candidats qui comporte deux activités devant être issues des champs d'apprentissage. Les champs d'apprentissages déjà utilisés dans le CCF ne seraient plus opérationnels à l'examen ponctuel terminal. Un référentiel propre à cet examen a été élaboré dans le but d'aider les interrogateurs lors des épreuves⁴⁴. Ce référentiel contient les grilles d'évaluation et les barèmes à utiliser comme instrument d'évaluation et pourrait aussi être utilisé dans l'ensemble certificative.

Si une inaptitude survient lors de l'examen ponctuel terminal, les examinateurs doivent prendre une des deux décisions suivantes :

⁴⁴ Cf. MENJ (2019)

- Permettre une certification sur une seule épreuve ;
- Ne formuler aucune note et mentionner « dispensé de l'épreuve d'EPS ».

➤ **Le contrôle adapté**

Le contrôle adapté concerne sur des candidats particuliers. Il en existe quatre types : les candidats en situations de handicap ou en aptitude partielle permanente, les inaptitudes temporaires en cours d'année, les épreuves d'évaluation différée et les sportifs de haut niveau.

✓ ***Les candidats en situations de handicaps ou en aptitude partielle***

Tous les élèves de la classe de Terminale sont obligés de passer les deux épreuves, le CCF et l'examen ponctuel terminal, sauf si le candidat présente une situation de handicap. Dans ce cas, plusieurs options se proposent par rapport au niveau d'handicap du candidat :

- Le candidat peut être évalué sur un ensemble certificatif de trois épreuves, issues de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une au moins est adapté ;
- Le candidat peut être évalué sur un ensemble certificative de deux épreuves relevant de deux champs d'apprentissage différents ;
- Pour des cas très particuliers, on peut suggérer une seule épreuve adaptée.

Dans le cas échéant où la possibilité de passer le contrôle adapté est impossible, le candidat devrait être envoyé à une épreuve adapté en examen ponctuel terminal (théorie). Si les épreuves adaptées n'appartiennent à aucun champ d'apprentissage, l'établissement peut proposer une nouvelle activité respectueuse des exigences des examens.

✓ ***Les inaptitudes temporaires en cours d'année***

L'inaptitude temporaire est due à une blessure grave qui empêche le candidat de participer aux épreuves du Baccalauréat momentanément, ou partiellement, voire même totalement. Selon ces cas considérés, l'enseignant du groupe classe devrait prendre une des décisions suivantes :

- Soit renvoyer le candidat à une épreuve différée ;
- Soit permettre une certification sur deux épreuves si le candidat ne peut plus se présenter à la troisième épreuve ;
- Soit permettre une certification sur une épreuve si le candidat ne peut plus se présenter sur les deux épreuves restantes ;

- Soit déclarer l'élève « dispensé de l'épreuve EPS » s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits.

✓ ***Les épreuves d'évaluation différée***

Chaque établissement devrait prévoir des dates sur les épreuves différées. Ces épreuves sont destinées aux candidats qui tombent malade ou blessé lors d'une épreuve en cours de formation. Elles sont, aussi, destinées à des candidats qui ne peuvent pas se présenter aux dates de la CCF fixées par l'établissement. Personne ne peut assister aux épreuves différées sans justification et accord du chef de l'établissement du candidat.

✓ ***Les sportifs de haut niveau***

Afin de respecter le choix de tous les candidats et le circulaire n°2014-071 du 30 Avril 2014, les sportifs de haut niveau seraient adaptés aux modalités suivantes :

- Le candidat devrait être évalué sur l'ensemble certificatif de trois épreuves dont l'une d'entre elles est sa spécialité et où la note de 20/20 y est automatiquement attribuée ;
- Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés sur le cycle terminal.

2.2.2.2. Le système d'évaluation local

Après avoir parlé du système d'évaluation étranger en France, nous voici dans le système d'évaluation local qui se trouve, ici à Madagascar.

q. Contexte

Le contexte qui régit le système d'évaluation à Madagascar est celui cité dans le programme scolaire de 1999⁴⁵. Cependant, un nouveau programme va être mise en place pour améliorer ce programme utilisé en cours. C'est le plan sectoriel de l'éducation ou PSE. Ce projet a été lancé en 2017⁴⁶ et devrait bientôt avoir un impact dans l'enseignement de l'EPS à Madagascar.

D'autre part, l'UNESCO veut instaurer une éducation inclusive de qualité⁴⁷ par l'intermédiaire d'une directive publiée en 2015 et distribuée dans tous les pays membres des Nations Unies. Le ministère en charge de cette rénovation à Madagascar a été le MJS⁴⁸, pourtant cette action devrait revenir au MEN. L'éducation physique de qualité (EPQ) devrait impliquer

⁴⁵ MEN (1998)

⁴⁶ MEN, MESUPRES, MEETFP (2018)

⁴⁷ Cf. Annexe 5

⁴⁸ Cf. Annexe 5

tous les genres de personnes et elles doivent bénéficier des bienfaits de la pratique de l'EP : acquisition des savoirs cognitifs, des savoirs psychomoteurs et des savoirs socio-affectifs. L'EPQ veut qu'on ajoute des activités qui peuvent être utilisées dans la transmission de ces bienfaits comme les jeux traditionnels ou encore les jeux non-sportifs.

r. Le système d'évaluation du Baccalauréat à Madagascar

Le système d'évaluation en Baccalauréat à Madagascar est défini dans l'analyse des épreuves⁴⁹ qui fixe le déroulement de l'examen EPS Bac et les activités qui feront l'objet d'évaluation. Cette analyse est appliquée en vigueur après l'émission de l'arrêté interministériel n°21941-2003 portant organisation de l'épreuve d'Éducation Physique et Sportive au Baccalauréat⁵⁰.

Avant l'annonce de ce système d'évaluation, l'évaluation en EPS à Madagascar s'est déroulé sous-forme de contrôle continu dont le responsable a été le chef-lieu de chaque province. Puis, l'arrêté annoncé précédemment stipule que l'organisation de l'épreuve d'EPS revient au Service du Baccalauréat de chaque Université, à la direction Inter-Régionale de l'Enseignement Secondaire et à la Délégation Provinciale de la Formation Technique Professionnelle de chaque province⁵¹.

L'évaluation en EPS à Madagascar est, ainsi, unique pour l'enseignement général et pour l'enseignement technique professionnelle. Il n'existe plus un contrôle continu au cours de l'année scolaire pour définir les notes en Baccalauréat, mais la notation se fait en une date unique fixée par le MEN. Lors de cette date unique, le déroulement des épreuves pratiques, pour les candidats aptes après visite médicale, se déroulent comme suit :

➤ Une épreuve de demi-fond

C'est l'épreuve obligatoire des épreuves pratiques. Cette activité se différencie chez les filles et les garçons : 800 mètres pour les candidates, et 1000 mètres pour les candidats masculins. La notation se fait à partir de la prise en chronomètre de la performance de chacun. Un barème national sert d'indice pour définir les notes par rapport au temps d'exécution de l'épreuve, à un temps d'exécution correspond une note sur 20.

➤ Une épreuve de sport individuel

⁴⁹ Cf. Annexe 2

⁵⁰ Cf. Annexe 1

⁵¹ Cf. Annexe 3

Dans cette épreuve, le candidat choisit entre des sports individuels définis par l'analyse des épreuves. Voici la liste des épreuves que chaque candidat a le droit de choisir :

- ✓ Course de vitesse sur 100 m
- ✓ Saut en longueur
- ✓ Triple saut disponible seulement pour les garçons
- ✓ Saut en hauteur
- ✓ Natation en vitesse 50 m : choix entre nage libre ou brasse
- ✓ Gymnastique au sol : choix entre enchaînement imposé⁵² ou enchaînement composé par le candidat
- ✓ Lancer de poids : 4 kg pour les filles et 5 kg pour les enfants
- ✓ Lancer de javelot : 600 g pour les filles et 800 g pour les garçons
- ✓ Grimper : 5 m ×1 pour les filles et 5 m ×2 pour les garçons

Parmi ces activités individuelles citées ci-dessus, seule la gymnastique est notée sur trois variables⁵³ : la présentation, l'exécution de l'enchaînement et la réalisation technique et esthétique ; et appartient au domaine d'activités n°2. Les activités restantes seront notées par référence aux barèmes de cotation nationaux selon la performance des candidats et appartiennent, toutes, au domaine 1. Il n'y a, donc, variation et disparité de domaine d'activités si le candidat choisit une activité à part la gymnastique avec l'épreuve obligatoire de demi-fond.

➤ Une épreuve de sport collectif

Chaque candidat choisit entre des disciplines collectives, avec engin, qui figure dans la liste des épreuves de sports collectifs évaluable au baccalauréat. Une grille a été mise en place pour aider les enseignants dans son évaluation et l'évaluation du sport collectif se passe sur au plus 10 minutes. Les sports collectifs éligibles au Baccalauréat sont : le rugby, le football, le basketball, le handball et le volleyball.

Concernant les interrogateurs, les éligibles devraient avoir les trois diplômes qui ne pourraient obtenus que par le biais d'une formation à l'ENS : le LAPEN, le CAPEN et le MAPEN. Les trois épreuves devraient se passer en une journée, sauf pour l'épreuve de la natation qui doit se passer dans une période d'été alors que l'EPS Bac se passe en période d'hiver.

⁵² Cf. Annexe 2

⁵³ Cf. Annexe 2

2.3. Les problèmes constatés

On voulait améliorer l'évaluation des examens officiels car on a constaté que des problèmes persistent dans ce système. Il y aura deux catégories de problèmes à identifier, celle du programme et celle du système d'évaluation.

2.3.1. Les problèmes constatés sur le programme

Il faut connaître les programmes avant d'en identifier les problèmes. C'est la raison pour laquelle on a étalé les deux programmes dans le but de connaître l'évolution des contenus d'apprentissages en EPS et de leur évaluation à Madagascar. Les problèmes à identifier sont ceux communs pour les deux programmes, le programme scolaire antérieur le programme utilisé en cours. L'identification de ces problèmes correspond à l'évaluation de l'efficacité des méthodes et des instruments.

2.3.1.1. Étude critique sur le programme de 1984 :

Le programme de 1984 a été élaboré par le MJS et ce dernier a été le responsable de la conception de ce programme et de son évaluation. Il a été unifié car le programme EPS s'est séparé du programme des autres matières en raison de cette responsabilité de la MJS. Voici les problèmes constatés lors de l'analyse de ce programme :

➤ **La recherche effective de performance**

Ce problème concerne la mise en valeur de la capacité au détriment de la connaissance et de l'attitude. Le programme aspirait à former des individus qui seraient adeptes à la pratique sportive qui ne recherche que la performance des élèves. Cela fait émerger une grande distinction entre des élèves capables et des élèves incapables. En conséquence, les élèves ayant des difficultés morphologiques ou physiologiques se sentent désavantagés. Il y aura peut-être un effet positif sur l'effort de ces élèves, mais l'inverse serait aussi important.

À mon avis, ce problème est dû à la responsabilisation de l'organisation de l'EPS sous tutelle de la MJS. Leur but serait peut-être de détecter les potentiels futurs sportifs de haut niveau afin de préparer les compétitions sportives dont Madagascar y est impliqué.

➤ **L'absence d'une grille d'évaluation**

Le programme scolaire de 1984 dévoile les activités qui pourraient être faire l'objet d'évaluation lors des épreuves des examens officiels. Le programme devrait contenir, alors, des manuels afin d'aider les enseignants d'EPS à faciliter leur tâche dans l'évaluation.

➤ **L'absence d'examen officiel pour le Niveau 1**

Le T₅ était une période d'examen officiel pour le pays. Cette classe serait récompensé par le Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) si l'élève réussit cet examen. Cependant, la matière EPS ne figurait pas dans la réalisation de cet examen alors que les contenus d'apprentissages existaient bel et bien dans le programme en question. Logiquement, on devrait évaluer tout ce qu'on a enseigné ou appris.

2.3.1.2. Étude critique sur le programme en cours

Il faut étudier le programme en cours par rapport au programme antérieur si les problèmes identifiés précédemment ont été résolus. Cette analyse montre à quel point ce programme a évolué.

➤ **La précision des disciplines**

Dans le programme scolaire que les enseignants utilisent actuellement, les disciplines sportives ou les activités support sont précisées de manière à obliger les élèves de choisir entre-elles. Il se peut que des activités où certains élèves en sont spécialistes ne se trouvent pas dans le manuel et qui leur privent de leurs préférences. Par conséquent, certains de ces groupes d'apprenants peuvent présenter une difficulté dans les choix proposés par le programme alors qu'ils peuvent briller dans leur spécialité.

➤ **La grille d'évaluation est floue**

Un programme scolaire devrait proposer une grille d'évaluation complète et précise afin d'assurer la crédibilité des objectifs à atteindre. Cependant, les grilles d'évaluations pour les disciplines d'enseignement ne sont pas vraiment claires voire même inexistantes dans certaines disciplines sportives. Le programme ne présente, pour certaines disciplines, que les barèmes cotés et les mesures de l'exploit qui y correspondent. Or, la première partie de cette recherche montre qu'une grille d'évaluation précise les variables et les indicateurs par rapport au domaine d'activité à évaluer.

➤ **L'incohérence de l'évaluation par rapport aux objectifs d'enseignement**

L'évaluation devrait vérifier si les objectifs d'enseignement sont atteints ou non. Pourtant les évaluations qui apparaissent dans ce programme ne mesurent que les performances accomplies par les candidats ou les élèves. Dans ce cas, soit les objectifs qui devraient faire l'objet d'une discussion ou bien que l'évaluation doit être changée pour correspondre aux objectifs préétablis.

➤ **Aucune évaluation officielle pour les classes du primaire**

Tous les contenus d'apprentissages devraient être évalués pour prouver l'égalité de toutes les matières. Tant que le CEPE existe encore, il faut intégrer toutes les matières qui faisaient objet de développement de l'enfant dans le cadre de l'évaluation officielle pour éviter la discrimination de certaines matières. Chacun a sa spécialité et cela devrait être considéré dès le premier pas des élèves en éducation.

2.3.2. Les problèmes constatés sur le système d'évaluation

Après avoir identifié les problèmes issus du programme scolaire, il faut maintenant en déduire ceux du système d'évaluation. Pour cela, il faut comparer le système d'évaluation local à un exemple de système d'évaluation étranger afin de montrer à quel point le système d'évaluation à Madagascar devrait être révisé.

2.3.2.1. La concordance programme-évaluation

Pour que l'évaluation soit sans faille et s'approche de la perfection, il faut que les contenus d'apprentissages fassent l'objet d'évaluation. On n'évalue que c'est ce qu'on a appris et tout ce qu'on apprend doit être évalué. Pour cela, les objectifs d'apprentissages généraux et spécifiques devraient figurer dans l'évaluation certificative pour assurer la crédibilité du programme.

En France, la finalité et les objectifs énoncés dans le programme figurent dans les champs d'apprentissage. Chaque champ d'apprentissage contient trois attendus du fin de lycée. Dans les attendus de la fin du lycée figurent les objectifs et la finalité distingués par la MENJ. Les AFL sont évalués et le référentiel d'évaluation les classe selon les champs d'apprentissage où ces objectifs doivent figurer⁵⁴. Le critère psychométrique est, ainsi, presque respecté car l'évaluation est cohérente aux objectifs d'apprentissages et aux méthodes de formation.

Par contre, les objectifs formulés dans le programme scolaire de 1999 ne figurent pas dans les grilles d'évaluation de l'EPS baccalauréat à Madagascar. La seule variable présente pour l'évaluation est la notation de la performance des candidats. Les critères psychométriques ne sont donc respectés qu'en moindre. De plus, certaines activités supports qui figurent dans le programme scolaire ne pourraient pas être évaluées lors de l'examen officiel. Certains élèves ne peuvent pas, en conséquence, choisir leur spécialité.

⁵⁴ MENJ (2019)

2.3.2.2. L'inégalité des candidats

L'existence du contrôle adapté pour tous types de candidat dans le pays métropolitain montre à quel point l'EPS est une matière très importante dans le développement de la personne. Aucun candidat ne devrait être dispensé de l'EPS en France quel que soit ses caractéristiques, sauf que si aucune adaptation n'est possible et tout cela devrait avoir l'accord de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes.

Or, à Madagascar, il n'existe aucune considération des candidats ayant une déficience physique partielle permanente. Les candidats bien construits physiquement et qui n'a aucun handicap sont les seuls aptes pour les épreuves pratiques. Ce fait est dû à la simple notation de la performance sans se soucier des autres objectifs comme la responsabilisation, l'autonomisation mais aussi le respect des choix et de la culture des apprenants.

2.3.2.3. La modalité d'évaluation des épreuves

À part l'évaluation de la performance, les grilles d'évaluation de l'EPS du système français distingue plusieurs variables afin de juger les candidats dans l'ensemble de ses objectifs. Les objectifs d'apprentissages sont partagés dans les AFL et chaque AFL contient des variables. L'AFL n°1 pour la performance et les techniques d'exécution, l'AFL n°2 pour les entraînements et le projet de performance et l'AFL n°3 pour les rôles et les responsabilités subies au niveau individuel et collectif. Des grilles d'évaluation sont déjà attribuées dans le référentiel national dans le but d'aider les enseignants à évaluer⁵⁵.

Pourtant, le système d'évaluation malgache ne permet de centrer l'évaluation que sur une variable qui indique la performance. C'est à partir de cette performance qu'on donne la valeur exacte de la note des élèves par rapport au barème de notation du programme. Les enseignants sont munis d'une grille d'évaluation qu'ils ont élaborée eux-mêmes. Il n'y a aucun exemple de grille d'évaluation dans l'analyse des épreuves, cependant le sport collectif et la gymnastique au sol présente les variables à évaluer dans cette analyse⁵⁶.

⁵⁵ Cf. MENJ (2019)

⁵⁶ Cf. Annexe 2

RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE

La première partie a permis de définir les vocables incontournables sur le thème de ce travail de recherche. Cela a permis de bien discerner les points communs et la différence entre évaluation et docimologie. La docimologie est exprimée d'une manière générale par rapport à l'évaluation. La recherche est centrée sur l'évaluation ; pourtant, ces deux termes ne peuvent pas se séparer car la docimologie fait une étude critique sur les évaluations en général, et propose des solutions sur les lacunes observées.

On a aussi pu montrer que l'EPS est une discipline d'enseignement et c'est ce qu'on attend vraiment de cette matière y est mentionné. L'évaluation de la matière devrait suivre des procédures en définissant le domaine d'activités et l'activité support à évaluer. L'évaluation dépend, ensuite, des variables feront l'objet d'une notation selon l'activité support. La notation se fait à travers des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs selon le domaine d'activités étudié.

Ensuite, dans les cadres d'études, il y a les cadres théoriques et les cadres référentiels. On a choisi comme cadres théoriques le modèle d'évaluation CIPP de Stufflebeam et la construction de programme de De Landsheere. Le modèle de Stufflebeam a montré que former une grille d'évaluation n'est jamais une chose facile. Beaucoup de procédés devraient être suivis afin d'aboutir à une évaluation plus proche de la perfection : l'évaluation du contexte, l'évaluation de l'intrant, l'évaluation du processus et l'évaluation du produit. Ces étapes devaient être issues d'une décision propre qui correspond à chacune d'elles. Par contre, l'évaluation ne peut pas se détacher du programme. C'est la raison pour laquelle on a choisi d'associer la théorie de Stufflebeam sur l'évaluation à celle de De Landsheere sur la construction de programme. Cette dernière suit les étapes suivantes : la définition de la finalité et des exigences, la mise au point des méthodes et des instruments, l'évaluation des méthodes et des instruments, et enfin la formation adéquate des maîtres.

Enfin, les cadres référentiels sont les différentes références de la recherche. Il y a d'abord les programmes scolaire, antérieur et actuel. Puis les systèmes d'évaluations, étranger (France) et local. Ces références seraient la source de la position des problèmes, raison d'être de ce travail de recherche. Les problèmes identifiés sont ceux liés au programme et au système d'évaluation. D'où il y aura la déduction de la problématique et l'annonce des hypothèses.

Problématique

Actuellement, la matière d'Éducation Physique et Sportive fait partie des disciplines d'enseignement sous-estimées par la majorité des élèves ⁵⁷ car beaucoup pensent que cette matière est inutile dans le milieu de travail à l'avenir.

A part cela, les problèmes ci-dessous permettent de cerner la problématique :

- La forme d'évaluation actuelle, en EPS, ne privilégie pas les apprenants qui rencontrent des difficultés sur le plan morphologique et physique alors que l'éducation par le jeu, où il y a intégration de tous types d'apprenants, est fortement recommandée.
- La performance sportive est bien mise en valeur que les savoirs et le savoir-être. Cela est tellement remarquable lors des examens officiels et néglige presque la totalité des objectifs attendus en EPS.
- La plupart des élèves ne savent même pas ce qu'on attend d'eux lors des examens officiels. Lors des séances à l'Etablissement, la plupart des enseignants, surtout ceux non-certifiés, ne transmettent pas aux élèves ce qu'un examinateur doit attendre d'eux. Ces enseignants ne savent pas quels apprentissages doivent-être donnés aux élèves et ils ne transmettent juste que leur propre capacité qui pourrait être limité à une seule activité support. Cela amène à bafouer la liberté de certains apprenants à choisir ses activités supports, que ce soit individuelle ou collective, lors des examens officiels.
- Les épreuves surtout celles des collectives rencontrent des difficultés puisqu'il n'y a pas encore des techniques d'évaluation qui pourraient mettre en évidence les savoirs à juger dans les disciplines collectives en un petit laps de temps donné.
- Les épreuves théoriques ne sont pas basées sur l'importance de l'EP sur le corps mais concentrées sur des connaissances sur les règlements sportives.

Ces problèmes nous amènent à la problématique suivante : Comment remédier aux difficultés rencontrées dans l'évaluation et élaborer une grille d'évaluation complète et équitable pour tous ?

⁵⁷ Cf. Annexe 8

Hypothèses

Dans un travail de recherches, il faut toujours énoncer des hypothèses. Sinon la recherche ne devient qu'un simple recueil d'informations inefficaces dans le futur métier d'enseignant⁵⁸.

D'après la problématique ci-dessus, les hypothèses ci-dessous seront concentrées sur le mode d'évaluation actuel :

- Les grilles d'évaluation actuelles ne sont conçues que pour les élèves performants.
- Il y a une faille dans la technique d'évaluation surtout aux épreuves collectives.
- La plupart des enseignants d'EPS veulent juste que leurs élèves soient aptes à participer aux examens officiels.

⁵⁸ Selon De Landsheere (1972a : 22) « Sans hypothèse directive, bien des recherches dégénèrent en une accumulation stérile de données ».

Partie 2 :

MÉTHODOLOGIE

DE RECHERCHE

Afin de vérifier les hypothèses citées précédemment, il faut s'engager dans une recherche qui devrait être menée en s'usant d'une méthodologie. Cette partie développera l'expérimentation à travers les enquêtes et les résultats de ces recherches.

3. L'expérimentation et enquête

L'expérimentation permet d'appliquer les connaissances acquises sur une entité ou un groupe de personnes. Dans ce cas, l'enquête a été appliquée en vue de recueillir des informations pour cette expérimentation.

3.1. L'objet d'expérimentation

Avant d'accéder aux démarches utilisées pour la réalisation de l'enquête, il faut la définition et le but de l'enquête afin de savoir ce qui attend vraiment dans les démarches utilisées.

3.1.1. Définition de l'objet de l'enquête

L'enquête a été utilisée comme objet d'expérimentation. C'est une technique de recueil d'information utilisée dans le but de collecter des données qui seront exprimées sous une forme statistique. L'enquête se repose sur un questionnaire d'un individu ou d'un groupe d'individus de la même nature sur des sujets différents. Mais on peut aussi interroger des individus de natures différentes sur un même sujet si on veut considérer la divergence d'opinions.

Dans ce travail de recherche, on a utilisé l'enquête avec la connaissance de la considération des élèves de la matière EPS et la pensée des élèves sur l'évaluation de l'EPS au Baccalauréat comme objectifs principaux. L'analyse de ces données nous permet de suggérer des solutions qui pourraient améliorer l'évaluation des examens officiels après avoir identifiés les problèmes relatifs à l'enseignement de l'EPS.

3.1.2. Les démarches utilisées lors de l'enquête

Les démarches utilisées seraient les étapes suivies lors de l'enquête pour qu'elle ne soit infaillible. Ainsi, il y aura trois étapes : avant l'enquête, pendant l'enquête et après l'enquête.

3.1.2.1. Avant l'enquête

L'avant-enquête consiste à effectuer les préparations nécessaires pour le bon déroulement de l'enquête.

Avant de procéder à l'enquête, il faut avant tout choisir la population cible. Le choix de la population cible dépend des personnes concernées directement par le thème de la recherche. Les personnes concernées dans l'évaluation sont les enseignants évaluateurs et les

élèves à évaluer. Cependant, on a enquêté sur deux types d'enseignant dans la recherche, les enseignants responsables pédagogiques et administratifs sur l'évaluation, et les enseignants qui appliquent sur terrain les techniques d'évaluation.

Après, il faut élaborer des questionnaires pour chacun de ces groupes dont les questionnaires dépendent du groupe à enquêter. Il existe deux types de questions dans un questionnaire, les questions fermées et les questions ouvertes. Les questions fermées seraient répondues par OUI ou NON tandis que les questions ouvertes seraient répondues librement selon les connaissances et l'opinion du sujet. Il faut, ainsi, bien choisir les questions à poser dans le questionnaire.

3.1.2.2. Pendant l'enquête

Pendant l'enquête, il faut appliquer les préparations prévues dans l'avant-enquête aux sujets qui feront objets de questionnement. C'est dans cette étape qu'il faut recueillir les informations nécessaires qui correspondent à la recherche à effectuer.

Pour les responsables pédagogiques, on les a rencontrés personnellement et un à un. Le but en était de rencontrer le maximum d'informations possibles pour recevoir des données de recherche. Dans ce cas, voici les phases utilisées pendant l'enquête :

- Phase d'avertissement : cette phase consiste à informer la personne concernée à l'enquête qu'il va être interrogé sur quelques questions déjà élaborées et lui demander un rendez-vous ;
- Phase de questionnement : cette phase permet de consulter et de poser des questions immédiatement à la personne concernée ;
- Phase de vérification : avant d'accéder au dépouillement des résultats, il faut bien vérifier si l'individu interrogé a tout répondu aux questions posées, il faut insister sur le fait que les réponses attendues soient conformes aux questions posées.

Pour les élèves, il suffit de leur distribuer les questionnaires pour que l'obtention des résultats soit rapide. Cette méthode permet d'éviter la perte de temps pour les élèves et son enseignant en cours. Mais avant cela, il faut avertir le responsable de l'établissement pour avoir l'autorisation nécessaire dans la réalisation de l'enquête.

3.1.2.3. Après l'enquête

Après l'enquête se passe le dépouillement des résultats issus des informations obtenues pendant l'enquête. Ces résultats feront l'objet d'analyse et de déduction des problèmes afin de pouvoir suggérer des solutions.

3.2.L'organisation de l'enquête

L'organisation de l'enquête développe les en détails les caractéristiques des personnes enquêtées et la phase de questionnement pendant l'enquête. Dans ce cas, il faut préciser les fonctions des individus enquêtés.

3.2.1. Les responsables pédagogiques et administratifs

Les responsables pédagogiques interrogés⁵⁹ se sont localisés dans l'enceinte du DREN Analamanga sis à Nanisana et dans le CISCO Antananarivo Ville qui se trouve à Analakely. Cependant, j'ai développé mon enquête en faisant appel à un ancien responsable qui enseigne à l'ENS Ampefiloha dans le parcours APSA. Voici la liste de ces personnes :

- Monsieur RASOLOSON Jean de Dieu Pascal, ancien Chef de Service de l'EPS de 1996 à 1997 et également ancien Chef de Service de curricula de direction de l'Enseignement secondaire. Il a été déjà un enseignant d'EPS issu de l'École Normale Niveau 3 ;
- Monsieur RAVOAHANGY Manantsoa Vidoc, Coordonnateur technique et pédagogique de l'EPS Bacc avec son assistante Madame RAHARIVELOMAMONJY Bakoliarisoa. Leur bureau se localise au sein du DREN Analamanga ;
- Monsieur RANDRIAMANANJARA Claudio, Coordonnateur technique et pédagogique de l'EPS BEPC dont son lieu de travail est dans le Cisco Antananarivo Ville.

Les questions utilisées lors de l'interrogation de ces individus étaient à la fois des questions ouvertes et fermées. Le but en était de savoir l'organisation générale de l'épreuve d'EPS au Baccalauréat.

3.2.2. Les enseignants

Les enseignants enquêtés sont des enseignants participant directement à l'évaluation des épreuves pratiques de l'EPS au Baccalauréat. J'ai, ainsi, interrogé deux enseignants⁶⁰ certifiés ayant le niveau CAPEN et sont issus de l'École Normale :

- Monsieur RAJAONARIVONY Frédéric, enseignant d'EPS au Collège Saint Michel Amparibe et à la fois Chef de centre du Collège Saint Michel et interrogateur lors de la dernière édition de l'examen EPS au Baccalauréat ;
- Monsieur RAKOTONIRINA Finaritra Andoniaina, enseignant d'EPS au Collège Saint Michel Amparibe et interrogateur dans le centre d'examen de cet établissement lors de la dernière édition de l'examen EPS au Baccalauréat.

⁵⁹ Cf. Annexe 6

⁶⁰ Cf. Annexe 7

Comme pour les responsables pédagogiques, on leur a attribué des questions à la fois ouvertes et fermées. Les questions étaient posées afin de savoir le déroulement sur terrain des épreuves pratiques lors du Baccalauréat.

3.2.3. Les élèves

Les élèves faisant objet de l'enquête⁶¹ étaient issus d'une classe de Terminale de l'année scolaire actuelle. Ils étudient dans le Lycée Technique d'Ampefiloha en filière de Gestion qui se trouve dans la capitale. Les élèves interrogés sont au nombre de quarante dans la classe TG30 et suivent une formation dans le but d'acquérir le Baccalauréat de l'Enseignement Professionnel et Technique dont la spécialité est le « Comptable Gestion ».

Les questions posées sont strictement fermées et dans l'anonymat afin de préserver le confidentiel de chaque élève. L'enquête a été limitée à 15 minutes de temps car les élèves devraient, ensuite, continuer leur apprentissage.

4. Résultats de l'expérimentation

Toute enquête doit mener à des résultats à interpréter. Cependant, les résultats sur les enquêtes menées sur les enseignants figurent déjà dans la première partie. Reste à savoir les résultats issus l'enquête menée sur les élèves.

4.1. Résultats de l'enquête menée sur les élèves

L'enquête menée sur les élèves a abouti à des résultats qui pouvaient être utilisés comme données indispensable à la recherche. En général, ces résultats mènent à la considération de la matière EPS et de l'examen officiel, matière EPS, au Baccalauréat. Mais pour pouvoir interpréter ces résultats, il faut regrouper les questions posées et identifier les fréquences du pourcentage des réponses données par les élèves.

4.1.1. Le regroupement des questions

L'enquête a été effectuée à partir d'un questionnaire composé de six type de questions dont :

- Les 3 premières questions et la dernière sont axées sur la matière EPS ;
- Les questions n°4, n°5 et n°6 permet de connaître la préférence des élèves au Baccalauréat ;
- Les questions n°7, n°8 et n°9 se base sur l'épreuve de demi-fond ;
- Les questions n°17 et n°18 teste sur la connaissance des élèves sur les épreuves collectives ;
- Les questions n°10 et 11 interroge sur la culture générale centrée sur l'examen officiel ;

⁶¹ Cf. Annexe 8

- Les questions 12, 13, 14, 15 et 16 sonde pour les modifications à apporter pour l'EPS Bacc.

En total, il y avait eu dix-neuf questions pour les élèves. Heureusement, aucune question n'a été manquée, tous les élèves ont répondu à toutes les questions.

4.1.2. Tableaux de fréquences

Voici les tableaux de fréquence pour chaque question qui feraient objet d'interprétations :

Tableaux de fréquences

Aimez-vous l'EPS?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	11	27,5	27,5	27,5
Non	29	72,5	72,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 6: Question n°1

Si non, pourquoi?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
inutile dans le futur	5	12,5	12,5	12,5
je ne suis pas assez fort(e)	7	17,5	17,5	30,0
c'est fatigant	13	32,5	32,5	62,5
c'est une perte de temps	4	10,0	10,0	72,5
pas de réponse	11	27,5	27,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 7: Question n°2

Qui devrait le pratiquer?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
tout le monde	7	17,5	17,5	17,5
Ceux qui en veulent	16	40,0	40,0	57,5
les futurs sportifs	17	42,5	42,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 8: Question n°3

Participez-vous aux épreuves pratiques du Baccalauréat?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	37	92,5	92,5	92,5
Non	3	7,5	7,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 9: Question n°4

Quel type d'épreuve aimez-vous le plus?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Demi-fond	2	5,0	5,0	5,0
épreuve collective	31	77,5	77,5	82,5
épreuve individuelle	4	10,0	10,0	92,5
Pas de réponse	3	7,5	7,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 10: Question n°5

Quel type d'épreuve détestez-vous le plus?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Demi-fond	28	70,0	70,0	70,0
épreuve individuelle	9	22,5	22,5	92,5
Pas de réponse	3	7,5	7,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

*Tableau 11:Question n°6***Avez-vous peur du demi-fond?**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	32	80,0	80,0	80,0
Non	8	20,0	20,0	100,0
Total	40	100,0	100,0	

*Tableau 12:Question n°7***Voulez-vous qu'on l'annule?**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	24	60,0	60,0	60,0
Non	16	40,0	40,0	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 13:Question n°8

Si oui, pourquoi?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
C'est fatigant	2	5,0	5,0	5,0
C'est mortel	2	5,0	5,0	10,0
Diminue les notes	20	50,0	50,0	60,0
Pas de réponse	16	40,0	40,0	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 14: Question n°9

**Avez-vous déjà entendu que des candidats étaient décédés lors
des épreuves pratiques?**

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	40	100,0	100,0	100,0

Tableau 15: Question n°10

Selon vous, quelle en est la raison?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
échauffement insuffisante	5	12,5	12,5	12,5
préparation insuffisante	11	27,5	27,5	40,0
épreuve de demi-fond	23	57,5	57,5	97,5
épreuve individuelle	1	2,5	2,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 16: Question n°11

Voulez-vous qu'on change l'épreuve d'une journée en des journées?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	31	77,5	77,5	77,5
Non	9	22,5	22,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 17: Question n°12

Si oui, en combien de temps les épreuves doivent-elles se passer?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
2	9	22,5	22,5	22,5
3	22	55,0	55,0	77,5
Pas de réponse	9	22,5	22,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 18: Question n°13

Aimeriez-vous que votre épreuve d'EPS au Baccalauréat se passe dans votre établissement?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	33	82,5	82,5	82,5
Non	4	10,0	10,0	92,5
Pas de réponse	3	7,5	7,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 19: Question n°14

Si oui, pourquoi?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Je serai confiant	13	32,5	32,5	32,5
Je connais les enseignants	20	50,0	50,0	82,5
Pas de réponse	7	17,5	17,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 20: Question n°15

Si non, pourquoi?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Défaut d'infrastructure	3	7,5	7,5	7,5
Je n'aime pas les enseignants	1	2,5	2,5	10,0
Pas de réponse	36	90,0	90,0	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 21: Question n°16

Lors des épreuves collectives, savez-vous la durée d'évaluation?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Non	40	100,0	100,0	100,0

Tableau 22: Question n°17

Selon vous, en combien de temps cette épreuve doit-il se passer?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
+5 mn	7	17,5	17,5	17,5
+10 mn	11	27,5	27,5	45,0
+20 mn	5	12,5	12,5	57,5
30 mn	12	30,0	30,0	87,5
Dépend de la discipline sportive	5	12,5	12,5	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 23: Question n°18

Voulez-vous qu'on annule l'EPS dans le programme?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	16	40,0	40,0	40,0
Non	24	60,0	60,0	100,0
Total	40	100,0	100,0	

Tableau 24: Question n°19

Interprétation générale

Les résultats de l'enquête nous a permis d'identifier que la majorité des élèves de la classe de TG30 à la LTA n'aiment guère l'EPS. Cela ne veut pas dire que tous les élèves de Madagascar n'aiment pas cette matière, mais cela montre la raison pour laquelle les élèves ne l'aiment pas. À mon avis, ce phénomène est dû à la plupart des enseignants car ils ne transmettent pas aux élèves la raison pour laquelle les élèves doivent pratiquer l'EPS. Par conséquent, les apprenants voient en la matière une discipline de torture et de tourment pour leur corps.

De plus, la plupart des élèves ne veulent pas participer à l'épreuve de demi-fond au Baccalauréat car cette épreuve leur avère dangereuse. Même si certains élèves sont conscients

de la préparation nécessaire au demi-fond, on ne peut pas nier les récents décès liés à l'épreuve ces quatre dernières années⁶².

En conséquence, les élèves veulent des modifications dans l'organisation générale des épreuves pratiques d'EPS au Baccalauréat car ils ne veulent pas mettre leur vie en danger.

⁶² Ralitera (2019 : 25)

RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME PARTIE

La deuxième partie a permis d'exposer la méthodologie de recherche utilisée lors de la recherche accomplie. C'est ainsi le tremplin du cadre méthodologique dont l'objet utilisé a été l'enquête. L'enquête a été menée sur trois entités différentes : les responsables pédagogiques et administratifs de l'EPS au Baccalauréat, des enseignants exerçant leur métier et les élèves qui seront évalués lors des épreuves pratiques d'EPS au Baccalauréat.

L'enquête a permis d'identifier les problèmes qui engendrent l'évaluation au Bacc. Les problèmes issus de l'enquête menée sur les responsables pédagogiques et les enseignants sont déjà énoncés dans la première partie, celle menée sur les élèves sont énoncés dans cette deuxième partie.

Les résultats de l'enquête menée sur les élèves nous a permis de déduire que l'évaluation des épreuves pratiques de l'EPS au Baccalauréat a besoin d'une rénovation et d'améliorations.

Partie 3 : ANALYSES ET RÉSULTATS

Dans cette dernière partie, des solutions vont être suggérées en vue d'amélioration de l'évaluation en EPS au Baccalauréat. Mais avant cela, il faut analyser les résultats issus de l'enquête menée sur les élèves et les enseignants.

5. Analyse des résultats

Comme prévue précédemment, les résultats obtenus seront analysés de façon à pouvoir apporter une perspective de modification dans l'évaluation de l'EPS aux examens officiels. Les résultats obtenus permettaient d'identifier la considération de la discipline d'enseignement EPS par les élèves, mais aussi par le gouvernement. Il faut, alors remettre en question la qualité des enseignants d'EPS à Madagascar.

5.1. La considération de la matière

Avant de donner une solution pour moderniser l'évaluation de l'EPS à Madagascar, il faut savoir ce que la matière représente pour le pays. Dans ce cas, on va identifier ce que la matière représente pour les élèves, mais aussi pour le gouvernement.

5.1.1. Considération de l'EPS par les élèves

Les élèves sont les principaux acquiseurs de savoirs et propriétaires de leur propre formation. Dans ce cas, ils devraient être au courant de ceux qu'on attend d'eux sur une matière et la raison pour laquelle on devrait leur enseigner cette matière. Cependant, lors de l'enquête menée au sein de l'établissement public⁶³, les élèves ont leur propre représentation de la matière EPS.

Dans cette enquête, on a pu en déduire que la majorité des élèves pensent que la matière EPS n'est qu'une perte de temps et doit être destinée aux futurs sportifs de haut niveau. Il n'y a que deux possibilités pour lesquelles les élèves arrivent à une conclusion pareille : d'une part, l'enseignant ne les tient pas au courant de la finalité, les objectifs de l'EPS et ce qu'on attend vraiment d'eux ; et d'autre part, les contenus présentés par l'enseignant ne reflètent pas les finalités éducatives attendues dans la matière EPS.

En addition, les élèves ont aussi peur d'une des activités, le demi-fond. Certains candidats choisissent l'épreuve de 100 mètres et ensuite doit passer une épreuve obligatoire de 1000 m. À part l'appartenance de ces deux activités à un même domaine d'actions, les élèves constatent que cela crée une fatigue considérable et les décès enregistrés lors des épreuves précédentes a suscité la peur chez les élèves.

5.1.2. Considération de l'EPS par le gouvernement

Comme les élèves ont peur des épreuves pratiques de l'EPS, le gouvernement en est conscient. Les décès récemment enregistrés lors des dernières épreuves le mettent dans un état de remise en question sur la discipline d'enseignement.

L'État est le premier responsable de l'éducation dans son pays. Selon la finalité de l'éducation à Madagascar, l'éducation formelle doit avant tout viser la formation d'un type d'individu autonome et responsable, imbu des valeurs culturelles et spirituelles de son pays, surtout le « Fihavanana garant de l'unité nationale », autant que des valeurs démocratiques⁶⁴. Le gouvernement aspire, alors, à éduquer les enfants du pays sur le plan physique, intellectuel et moral. Seule la matière EPS pourrait mettre en valeur et développer le plan physique et moral parmi les matières inscrites dans le programme scolaire à Madagascar.

Or, lors de l'exercice de l'année scolaire 2019-2020, Madagascar a assisté à une annulation de l'épreuve EPS au Baccalauréat via un communiqué du 27 Août 2020 par le MESupReS. Ce communiqué a été divulgué suite au conseil du gouvernement du 26 Août 2020⁶⁵. Cette mesure a été prise en raison de la situation d'urgence sanitaire qui a régné à Madagascar. Les finalités ne sont, donc, pas respectées dans cette décision prise par le gouvernement, et la matière d'EPS n'est pas considérée comme les autres matières, mais comme une matière à part susceptible d'être supprimée dans le programme scolaire.

À mon avis, cette annulation est aussi due aux quatre décès enregistrés lors des trois sessions de baccalauréat EPS précédentes⁶⁶. Ces candidats décédés étaient victimes d'un malaise cardiaque après avoir effectué l'épreuve de demi-fond.

5.2. L'enseignement d'EPS à Madagascar

La qualité de l'évaluation dépend d'une partie de la qualité de l'enseignement. Deux grands sujets seront analysés afin d'en déduire les problèmes qui affectent l'évaluation en raison de la qualité de l'enseignement : la qualité des enseignants et la considération de la matière EPS.

5.2.1. Les qualités requises pour un enseignant d'EPS

Un enseignant devrait avoir des compétences s'ils veulent se placer à la place d'un éducateur. Ces compétences leur permettent d'acquérir les qualités requises pour être un enseignant complet de la discipline qu'il enseigne. Selon Shulman (1986) reprise par Gauthier, Martineau et Simard (1994), ces qualités se réfèrent en trois compétences majeures pour les

⁶⁴ MEN (2000)

⁶⁵ Cf. Annexe 4

⁶⁶ Ralitera (2019)

enseignants⁶⁷ : les compétences disciplinaires, les compétences curriculaires et les compétences psychopédagogiques.

➤ **Les compétences disciplinaires**

Ce sont les compétences issues de la formation que les enseignants ont eue. Les compétences disciplinaires se focalisent sur la connaissance des savoirs centrés sur une discipline particulière à enseigner et la capacité à les transmettre aux apprenants. Pour un enseignant d'EPS, il doit avoir des connaissances sur les activités supports en y distinguant les compétences que les élèves devraient acquérir à travers ces activités.

➤ **Les compétences curriculaires**

Les compétences curriculaires permettent de maîtriser les curriculums. Il en existe deux types, le curriculum formel et le curriculum réel. Selon Perrenoud (1998), d'une part, le curriculum formel correspond à l'ensemble des savoirs à enseigner qui sont issus des pratiques sociales de référence ; c'est la transposition didactique externe. D'autre part, le curriculum réel correspond aux savoirs enseignés qui définissent les contenus d'apprentissages après consultation du curriculum réel ; c'est la transposition didactique interne. Ainsi, le curriculum formel forme le programme et les objectifs d'apprentissage tandis que le curriculum réel correspond aux contenus d'apprentissage que les enseignants doivent adapter pour qu'ils puissent être acquis par les élèves. C'est la transposition didactique résumée par le schéma ci-après :

⁶⁷ <https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2017-v43-n1-rse03267/1042078ar>

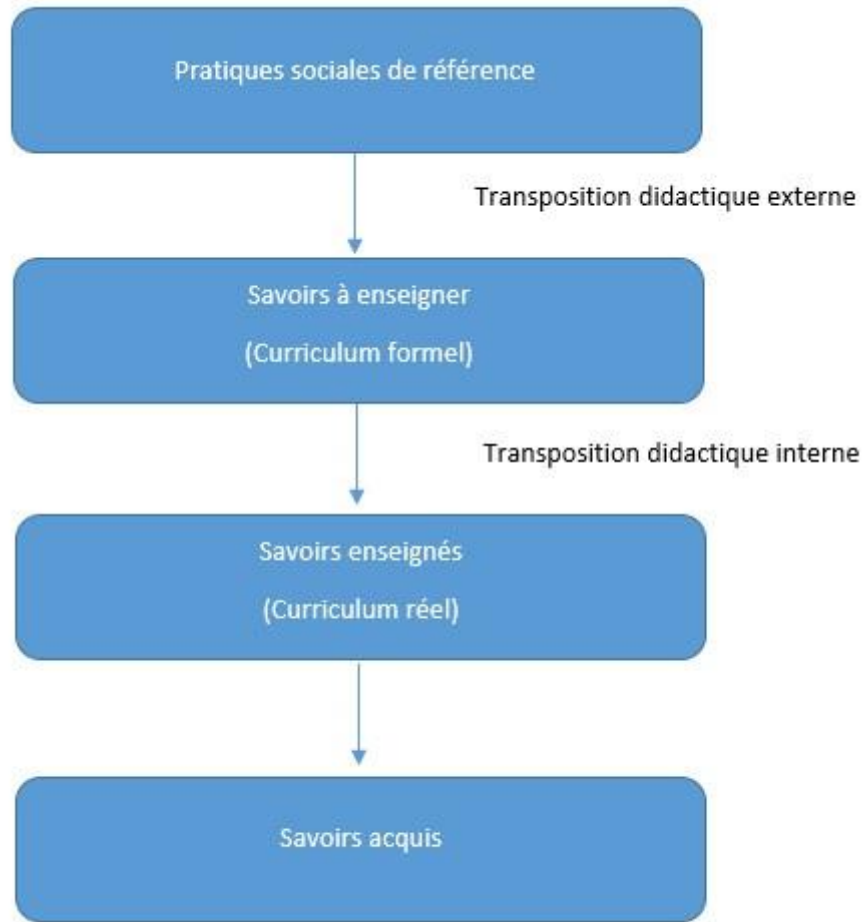


Figure 2 : Transposition didactique
Source : Adapté par le chercheur

➤ Les compétences psychopédagogiques

Les compétences psychopédagogiques sont les applications des connaissances sur les diverses modalités et stratégies de gestion de classe et d'enseignement ainsi que les élèves et leurs apprentissages. En général, l'enseignant d'EPS doit maîtriser les quatre gestions dans la transmission de savoirs lors d'une séance : la gestion de groupe, la gestion de temps, la gestion de l'espace et la gestion de sécurité.

5.2.2. La formation d'enseignants à Madagascar

Pour savoir les problèmes d'évaluation relatifs à l'enseignement, il faut d'abord connaître les cursus de formation que les enseignants ont traversés avant l'exercice son métier. Il existe deux grandes écoles de formation d'enseignants d'EPS à Madagascar, l'École Normale Supérieure et l'Académie Nationale des Sports.

➤ **L'École Normale Supérieure**

L'ENS est une institution qui fait partir de l'Université d'Antananarivo. Elle est, donc, sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieure et des Recherches Scientifiques. Elle a succédé à l'École Normale Niveau 3 par le décret n°93-394 du 20 Juillet 1994 portant création des Écoles Normales Supérieures. Cependant, seul l'ENS de la capitale, qui siège à Ampefiloha, possède le parcours de formation d'enseignants d'EPS portant le nom de la filière APSA.

Pour avoir accès à cette formation, il faut passer à une évaluation normée dans le nombre de concourants qui peuvent entrer dans la mention EAD-APSA varie de 30 à 60. Avant, les étudiants devaient suivre un parcours de cinq années, au total, afin d'avoir le certificat d'enseigner intitulé CAPEN. Actuellement, l'institution est désormais sous le régime LMD dont trois années d'études suffisent pour obtenir le LAPEN et cinq pour le MAPEN.

Du point de vue de ces formations, on doit admettre que les acquis des enseignants ayant passé cinq années d'études par rapport à ceux ayant passé trois ne seront jamais les mêmes. Or, les deux types d'enseignants peuvent enseigner n'importe où et pourraient même devenir des enseignants fonctionnaires dans des lycées et collèges publics. Il faut, ainsi, remettre en question le niveau de formation de chaque enseignant et le niveau de classe qu'il peut prendre en main.

➤ **L'Académie Nationale des Sports**

L'ANS qui siège, elle aussi, à Ampefiloha est un centre de formation qui produit des enseignants d'EPS en deux années d'études après le Bac. Les enseignants d'EPS issus de cette académie ne peuvent enseigner que les élèves de niveau collège et portent le titre de maître d'EPS. Le niveau de ces enseignants sont aussi en moindre par rapport aux enseignants qui ont passé des études de formation de trois ans et plus, car les acquis en trois ou cinq ans d'étude ne pourraient jamais être les mêmes.

Cependant, on ne peut jamais nier l'existence des enseignants qui n'ont traversé aucune école de formation mais sont justes recrutés notamment dans certaines écoles privées. Les élèves qui y vont pour apprendre en sont victimes alors qu'ils allaient passer les mêmes examens officiels que les autres.

6. Suggestions pour une perspective d'amélioration

Après avoir fait les analyses et en déduire certains problèmes concernant les comportements des élèves vis-à-vis des épreuves pratiques d'EPS au Baccalauréat, il faut suggérer des solutions aux problèmes d'évaluation en vue d'améliorer celle des examens officiels. Ces améliorations se focalisent sur trois points importants : le programme, le système d'évaluation et la formation des enseignants.

6.1. Amélioration au niveau du programme scolaire

Avant d'améliorer tous les détails sur l'évaluation, il fallait faire un bref changement dans le programme scolaire. Étant donné que c'est le programme scolaire qui définit les contenus à évaluer durant toute l'année scolaire, la structuration de ces contenus devraient être changée avant de changer l'organisation des évaluations.

6.1.1. La classification des activités

Comme constaté dans le programme scolaire en cours d'utilisation, les activités supports sont citées et munies d'objectifs correspondants pour chaque activité. Certaines activités, même, sont citées alors qu'elles ne font pas objet d'évaluation lors des épreuves pratiques au Baccalauréat. Il faut, alors, classer les activités et attribuer des objectifs pour chaque classe d'activités.

Dans ce cas, je vais proposer de classer les activités en 5 domaines en utilisant la classification de Pineau⁶⁸ sur le groupement des activités. Ces activités seraient munies de leurs objectifs dans le programme.

Domaine	Caractéristiques	Objectifs
Domaine 1	Activités de performance individuelle contre l'espace et le temps	Élève capable de résister dans un espace défini sous la contrainte de temps
Domaine 2	Activités d'esthétiques et expressions corporelles	Élève capable de s'exprimer à travers des gestuelles et des mouvements corporels stylés
Domaine 3	Activités de performance individuelle en luttant contre un adversaire réel humain	Élève capable de prévoir une stratégie personnelle pour lutter contre son concurrent direct.
Domaine 4	Activités collectives utilisant un engin comme médiateur	Élève capable de se coopérer afin de vaincre une concurrence collective
Domaine 5	Activités d'adaptation dans un milieu incertain	Élève capable de s'adapter dans tous type de milieu et mettre en valeur son environnement

Tableau 25: Objectifs de chaque domaine d'activité

⁶⁸ Pineau (1994 : 3)

6.1.2. Introduction de nouvelles activités

Selon Parlebas, il existe des milliers d'activités physiques. Elles pourraient contribuer à l'Éducation Physique et participer au développement et épanouissement de l'individu.

Afin d'introduire de nouvelles activités, il faut d'abord définir la finalité et les exigences selon De Landsheere⁶⁹ dans la construction d'un plan d'étude. Pour moi, la finalité est que tout le monde, sans exception, devrait participer au développement de leur bien physique, moral et intellectuel. Dans ce cas, il faut ajouter dans le programme des activités spécifiques qui pourraient s'adapter à certains gens qui ont des problèmes physique, physiologique et neurologiques.

L'ajout de nouvelles activités nécessitent de nouvelles exigences, en voici des exigences qui pourraient se concorder à cette finalité :

- Le respect des choix des élèves sur l'activité principale qu'il souhaite faire s'épanouir soi-même ;
- La garantie d'aide spécifique pour que les élèves ayant des problèmes physiques puissent participer aux séances d'Éducation Physique et Sportive ;
- L'insertion d'une culture qui correspond aux uns et ne réfutent pas celle des autres ;

Pour l'élaboration d'une évaluation aux examens officiels, il faut prendre compte de l'évaluation du contexte. Parfois, les activités physiques proposées dans les programmes ne s'adaptent pas dans certains espaces où les infrastructures sont limitées. Il se peut aussi que certains élèves ont leur propre spécialité sur une activité physique qui ne figure pas dans le programme scolaire.

Dans ces cas, il faut respecter le contexte existant et le programme devrait disposer plus de choix possible pour les apprenants afin qu'ils puissent démontrer ceux dont ils sont capable. Deux types d'activités à ajouter sont issus de ces conditions :

➤ Les jeux traditionnels

Ce sont les activités qui différencient une communauté des autres. Chaque région a sa particularité au niveau de pratiques sociales. Les jeux traditionnels pourraient être opérationnels dans le cadre des examens officiels s'ils remplissent les conditions d'appartenir à un groupe d'activités ou bien un domaine d'activités. Les jeux traditionnels figuraient dans

⁶⁹De Landsheere (1972)

l'ancien programme élaboré par le Ministère de la Jeunesse et du Sport⁷⁰, mais ne faisait pas l'objet de l'évaluation. C'est la raison pour laquelle, selon mon estimation, ils ont été supprimés du programme scolaire récent.

➤ **Les autres sports**

Le domaine du sport commence à connaître des variétés au niveau des disciplines sportives. Cela est dû à la médiatisation et dispersion de ces disciplines dans le monde entier. Il faut considérer la spécialité de chacun comme un patrimoine physique et culturel afin que chaque individu puisse développer aisément ses compétences à travers ces patrimoines. De ce fait, il est nécessaire d'insérer les sports qui présentent un certain nombre de pratiquants pour que les élèves puissent disposer des choix variés et correspondent à leur degré de compétence.

➤ **Les jeux adaptés**

Les jeux adaptés seraient efficaces pour les élèves ayant des difficultés sur le plan physique et morphologique. Il y a aussi les élèves qui ont des difficultés sur le plan physiologique et cardio-vasculaire, ils ont du mal à respirer et faire des efforts intenses. Cependant, leur patrimoine physique doit être développé et ils ont aussi besoins d'atteindre les objectifs visés en EPS. Il est, ainsi, au devoir de l'enseignant d'EPS de trouver des activités adaptés à leur corps car c'est sa mission de faire participer tout le monde. Des sports adaptés pour les personnes ayant d'handicap existent et s'avèrent être utiles dans la conception de ces jeux adaptés. Sinon, l'enseignant doit faire recours à une création d'activité pouvant aider ses élèves en difficulté en appliquant les savoirs qu'ils ont acquis lors de la formation.

6.2. Amélioration au niveau du système d'évaluation

Le système d'évaluation est l'aspect principal qui a le plus besoin d'amélioration afin d'aboutir au renouvellement. L'amélioration du système d'évaluation se focalise sur deux étapes majeures : l'organisation générale de l'épreuve et les grilles d'évaluation.

6.2.1. L'organisation générale de l'épreuve

Il faut bien organiser l'épreuve d'EPS au Baccalauréat afin de réussir une évaluation assez complète qui correspond aux objectifs préétablis par le gouvernement dans les contenus d'apprentissages. Dans ce cas, l'organisation doit bien regarder sur la structure et le déroulement des épreuves.

⁷⁰ MJS (1984 : 10)

6.2.2. La structure de l'épreuve

Dans cette structure, on va suggérer des idées sur l'éligibilité des élèves qui ont le droit de participer à l'EPS Baccalauréat et les activités qui seraient éligibles lors de cette épreuve.

6.2.2.1. Éligibilité des élèves

Comme l'enseignement d'EPS amène tous les élèves à construire ses propres patrimoines physiques et culturelles, il faut qu'ils participent, tous, au développement de leur personnalité et à leur épanouissement physique à travers cette discipline d'enseignement, car ils en ont le droit. Dans ce cas, il n'y aura aucun inapte lors des examens officiels et le dispense à l'épreuve d'EPS devrait être déconseillé. Pour cela, il faut passer par trois phases avant de confirmer que l'élève serait dispensé de l'EPS.

➤ **EPS obligatoire**

Tous les élèves sont obligés à réaliser les pratiques destinées à effectuer l'évaluation de l'EPS. Ceci devrait être appliqué pour tous les candidats voulant obtenir leur diplôme de fin de lycée. Cependant, il se peut que certains candidats présentent des difficultés au niveau respiratoire ou physique. Il faut, aussi, bien gérer ce cas car l'EPS doit développer le capital santé de tous les élèves.

➤ **Élèves présentant des difficultés**

Il existe des élèves ayant des problèmes de santé ou ayant des difficultés morphologiques ou physiques. Dans ce cas, il doit y avoir de l'EPS adapté pour eux. Ce type d'EPS leur permet de suivre le développement de leurs compétences comme les autres élèves. Dans ce cas, il faut que l'enseignant trouve des activités et élaborer une grille d'évaluation permettant d'évaluer lors des examens officiels pour ceux ayant des handicaps physiques. Pour ceux ayant des problèmes physiologiques et morphologiques, il faut juste élaborer des barèmes de cotation sur leur performance pour qu'ils soient motivés dans la pratique de l'EPS.

➤ **Élèves inaptes**

Dans la profondeur des cas où il n'existe aucune activité qui pourrait être adapté à l'élève, l'enseignant doit marquer que l'élève est dispensé des épreuves physiques en EPS et devrait passer un examen théorique. Cette décision ne devrait être prise sans l'accord d'un responsable pédagogique qui œuvre sur la région où ce cas apparaît.

6.2.2.2. Les activités possibles pour l'évaluation

On va proposer trois types d'activités qui feraient objet de l'évaluation lors de l'épreuve de l'EPS au Baccalauréat : les activités codifiées, les activités adaptées et les activités traditionnelles.

➤ Les activités codifiées

Ce sont les activités qui possèdent des règles spécifiques et reconnues sur le plan international. Ces activités devraient être classées selon leur catégorie et le classement qui serait utilisé dans cette perspective est le classement par domaine déjà cité dans la partie 1. Cependant, il faut préciser les activités qui concordent au contexte existant à Madagascar.

Domaine	Les activités codifiées
Domaine 1	Courses, sauts, lancers, natation vitesse, grimpe à la corde
Domaine 2	Danse, Gymnastique au sol, Gymnastique aux agrès
Domaine 3	Tennis, Tennis de table, Badminton, Judo, Karaté, Kick-boxing, Pétanque
Domaine 4	Football, Rugby, Volley-ball, Basket-ball
Domaine 5	Course d'orientation, Sauvetage aquatique

Tableau 26: Liste des activités codifiées

Pour les candidats ayant leur propre spécialité qui n'est pas mentionnée ci-dessus, surtout chez les sportifs de haut niveau, ils doivent juste avertir l'enseignant sur une spécialité qu'ils veulent appliquer comme objet d'évaluation et voir s'il y a possibilité de les adapter. Sinon, ils devraient choisir parmi les activités codifiées mentionnées ci-dessus.

Pour les candidats ayant des difficultés morphologiques ou physiologiques, ils doivent choisir parmi les activités ci-dessus mais le barème de cotation indiquant leur performance doit être différent de lu barème normé.

➤ Les activités adaptées

Elles seraient destinées aux élèves qui présentent d'handicap au niveau physique. Ces élèves n'ont pas de segments complets sur leur corps et les activités qu'on leur attribue devraient correspondre à ces manques. Ils peuvent choisir parmi les activités codifiées si et seulement si l'activité qu'ils choisissent ne leur dispense pas de la pratique corporelle. En effet, une grille d'évaluation et barème de cotation devraient être conçues spécialement pour eux.

➤ **Les activités traditionnelles**

Ce sont les activités spécifiques à une région ou entité et se présentent sous-forme de monument pour cette région. Elles sont à visée culturelle et permet d'identifier l'originalité et la personnalité de l'individu. Elles représentent aussi l'authenticité culturelle d'un groupe de personnes vivant dans un même lieu ou région. Les candidats devraient, alors, avoir le droit de choisir une activité traditionnelle de leur choix parmi une liste établie par chaque responsable pédagogique et technique sur l'évaluation des épreuves pratiques en EPS au Baccalauréat.

6.2.2.3. Le déroulement de l'épreuve

Le déroulement de l'épreuve est l'ensemble des étapes à franchir dans la réalisation de l'évaluation de l'EPS au Baccalauréat. Il devrait y avoir trois étapes incontournables, avant l'épreuve, durant l'épreuve et après l'épreuve.

s. Avant l'épreuve

Avant l'épreuve, il faut proposer les choix d'activités aux élèves et programmer les dates à fixer pour réaliser les épreuves.

➤ **Les choix d'activités**

Les objectifs du programme doivent être atteints en sa totalité pour aboutir à la formation accomplie de chaque individu. Une évaluation complète nécessite alors l'évaluation en totalité de tous les objectifs du programme scolaire pour qu'elle respecte les critères psychométriques et les critères pédagogiques.

Ainsi, je propose que les élèves fassent un choix d'activités pour chaque domaine proposé précédemment dans la liste des activités codifiées. Ils seront évalués sur cinq activités, au total. Cependant, ils peuvent choisir au moins une activité traditionnelle et les choix restants devraient être issus de quatre domaines différents.

Pour les élèves ayant des handicaps, ils vont être évalués sur une activité adaptée que son enseignant lui a attribuée.

➤ **La programmation des dates**

Il faut fixer les dates d'examen dès le début de l'année scolaire pour que les élèves puissent programmer leur préparation. Dans cette recherche, il sera suggéré que les examens se passeront en trois étapes dont trois sous-formes de contrôle continu et une sous-forme d'examen final ponctuel. Pour les contrôles continus, les dates seraient fixées par chaque établissement et

le responsable pédagogique de chaque région en serait informé. Ensuite, ce dernier envoie des personnels spécialistes en la matière pour vérifier le bon déroulement des épreuves dans chaque établissement. La date pour l'examen final ponctuel devrait être fixée par le gouvernement.

Cependant, il se peut que les élèves ne puissent pas se présenter aux dates prévues pour les contrôles continus et l'examen final ponctuel. Dans ce cas, les élèves doivent présenter une pièce justificative valable devant le responsable de l'établissement ou chez la Direction Régionale de l'Éducation Nationale pour valider leur absence. En effet, les établissements et le gouvernement devraient prévoir des dates fixées pour les rattrapages de ces élèves.

t. Pendant l'épreuve

Pendant l'épreuve se déroulent les épreuves pratiques pour les examens certificatifs de l'EPS. Ces examens se partagent en quatre périodes, les trois premiers se partagent pour chaque trimestre tandis que le dernier se passe après l'année scolaire.

➤ Les contrôles continus

Pour les contrôles continus qui se déroulent pour chaque trimestre, les élèves choisissent entre les 4 domaines car le domaine 4 devrait se passer lors de l'examen final. Il faut laisser les élèves à programmer les activités qu'ils ont choisi à évaluer. Une activité issue d'un domaine doit être évaluée dans le premier contrôle continu. De même pour le deuxième et troisième contrôles mais les activités doivent être issues de différents domaines.

➤ L'examen final ponctuel

L'examen final ponctuel se déroule après l'année scolaire où les apprentissages sont finis pour les élèves. Dans cette période, les candidats choisissent deux activités dont l'une est issue du domaine 4 et l'autre du domaine qui n'a pas encore été utilisé lors des contrôles continus.

u. Après l'épreuve

Après la réalisation des épreuves pratiques se déroulent la notation ou l'attribution des notes aux candidats. Chaque examen serait noté sur vingt points. Puis, ces notes seraient rassemblées pour en déduire la moyenne générale sur l'épreuve d'EPS au Baccalauréat pour chaque candidat. Cette moyenne générale serait la note finale du candidat et réunie avec les notes des autres matières pour former sa moyenne générale au Baccalauréat.

En cas de blessure pendant les épreuves, l'enseignant peut envoyer l'élève dans la séance de rattrapage. Si ce n'est plus possible, la note générale de l'élève doit être calculée à la moyenne des notes d'évaluations qu'il a accomplies. S'il n'y a plus la possibilité de passer à

toutes les épreuves pratiques où l'élève est blessé dès le premier contrôle continu, l'enseignant doit marquer l'élève inapte aux épreuves pratiques de l'EPS et il est envoyé aux épreuves théoriques.

6.2.3. Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est le noyau central de l'évaluation d'une épreuve pratique car c'est l'outil principal afin de la réaliser. La distribution des grilles d'évaluation officielles pour les enseignants s'avèrent être utile afin de faciliter leur tâche. Pourtant, si cette action ne peut s'effectuer, il faut au moins construire des grilles d'évaluations leur permettant de référence. C'est pour cela que je vais suggérer des grilles d'évaluation de chaque domaine servant de référence pour les enseignants.

6.2.4. Grille d'évaluation pour Domaine n°1

Puisque le Domaine 1 est l'ensemble des activités individuelles pratiquées dans un milieu certain sous la contrainte temps-espace, il faut relier les variables utilisés à ce contexte. Les élèves peuvent, aussi, élaborer un projet personnel afin d'atteindre leur objectif pour vaincre ce contrainte. Cela leur permet, aussi, de connaître le soi et mettre en valeur la préparation avant l'épreuve. Les variables utilisés se divisent alors en deux grandes parties : la préparation et la performance. La préparation concerne la notation sur l'échauffement et la performance concerne l'exploit réalisé et l'intention. Cette dernière concerne la performance que le candidat a prévue avant la réalisation de l'épreuve. Puis, on mesure l'écart de l'intention par rapport à l'exploit et la notation de l'intention se baisse si l'écart existe. Tout cela se résume dans cette grille d'évaluation :

Domaine 1				
Activité x				
Candidat	Échauffement /5	Performance/15		
		Intention/5		Exploit/10
Candidat n°1	A : 5 pts B : 4 pts C : 3 pts D : 2 pts E : 1 pt	Valeur exacte	A : 5 B : 4 C : 3 D : 2 E : 1	Valeur exacte

Tableau 27: Proposition d'une grille d'évaluation en Domaine 1

Soit une activité inconnue « x » issue d'un domaine 1 où on doit évaluer un candidat n°1. L'échauffement ou préparation serait noté sur 5, la performance sur 15 dont l'intention sur 5 et l'exploit sur 10. On peut utiliser les lettres allant de A jusqu'à E afin de juger la qualité de préparation de l'élève. Cela dépend de la manière dont il s'échauffe en focalisant sur

l'échauffement général et les échauffements spécifiques. Pour l'intention, plus l'écart se creuse, plus la note se détériore. On utilise, donc, deux types d'indicateurs dans cette grille : les valeurs exactes et les lettres qualitatives.

6.2.5. Grille d'évaluation Domaine 2

Le Domaine 2 concerne les activités d'expression corporelle à visée esthétique. Il n'y aura, donc, aucun indicateur de performance mais la notation dépend de ce que l'enseignant perçoit. On ne peut percevoir que les qualités et l'identification des quantités est moindre. Dans ce cas, on va proposer la préparation, la perception de l'expression corporelle et de l'esthétique des mouvements. Les seuls variables à indicateur quantitatif dans la grille d'évaluation du domaine 2 sont le nombre d'enchaînements et le nombre de répétitions où les interrogateurs ne font que compter. Par contre, les variables à indicateurs qualitatifs sont la préparation, la qualité de réalisation et la présentation.

Domaine 2					
Activité y					
Candidat	Préparation /5	Expression corporelle /10		Esthétique /5	
		Nombre d'enchaînement /5	Qualité de réalisation /5	Nombre de répétition abusive	Présentation /5
Candidat n°2					

Tableau 28: Proposition d'une grille d'évaluation du Domaine 2

Soit une activité inconnue « y » issue du domaine 2 à évaluer pour un certain candidat n°2 dont les variables utilisés sont à indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Voici l'explication concernant les indicateurs et variables :

- La préparation sera notée qualitativement à travers les lettres qualitatives dont le degré d'attribution des lettres est le suivant :
 - A : Échauffement général et Échauffements spécifiques complets ;
 - B : Échauffement général complet mais échauffements spécifiques moyennement complets, la réciproque peut s'appliquer ;
 - C : Échauffement général moyennement complet et échauffement spécifique moyennement complet ;
 - D : Échauffement général moyennement complet et échauffement spécifique faible, la réciproque peut s'appliquer ;
 - E : Échauffement général et échauffement spécifique faibles.

La notation est semblable à celle du Domaine 1.

- Le nombre d'enchaînement sera compté par l'évaluateur et le maximum serait de 10 enchaînements. Une note parfaite de 5 points serait attribuée si le nombre d'enchaînement atteint l'unité de 10. Dans ce cas, il suffit de diviser le nombre d'enchaînement compté par deux quand on va écrire la note de ce variable.
- La qualité de réalisation concerne la difficulté des éléments utilisés lors des enchaînements par rapport au rythme que le candidat choisit. Elle se juge à travers les lettres qualitatives comme suit :
 - A : Mouvements complexes et suit le rythme
 - B : Mouvements complexes mais ne suit pas le rythme
 - C : Mouvements moyens et suit le rythme
 - D : Mouvement faciles et suit le rythme
 - E : Mouvements moyens/faciles mais ne suit pas le rythme
- Le nombre de répétition abusive consiste à enlever un point de la note totale à chaque fois qu'un enchaînement se répète 3 fois ou plus.
- La présentation est aussi notée de manière qualitative à travers les lettres dont la notation est centrée sur l'histoire exprimée et la richesse des gestuelles utilisées :
 - A : Riche en histoire et en gestuelle
 - B : Riche en histoire mais gestuelle moyennement riche
 - C : Moyennement riche en histoire et en gestuelle
 - D : Riche en histoire mais pauvre en gestuelle, la réciproque peut s'appliquer
 - E : Pauvre en histoire et en gestuelle

6.2.6. Grille d'évaluation Domaine 3

Le domaine 3 est l'ensemble des activités interindividuelles dont l'objectif est de vaincre son adversaire à travers une action issue d'une décision ou anticipation par rapport à l'action adverse. Dans ce cas, il faut partager les variables par rapport aux attaques et aux défenses des candidats. Les attaques à noter sont la perception, la décision et la précision. Pour les défenses, il y a la vitesse d'anticipation et la contre-attaque. À la fin, chaque candidat doit bénéficier de deux points en cas de victoire, un point en cas de nul et zéro point pour la défaite.

Domaine 3							
Activité z							
Candidat	Préparation /5	Attaque /7			Défense /6		Points de victoire /2
		Perception /2	Décision /2	Précision /3	Vitesse d'anticipation /3	Contre - attaque /3	
Candidat n°3							

Tableau 29: Proposition d'une grille d'évaluation du Domaine 3

Dans cette grille, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Lettres qualitatives pour la préparation
- L'utilisation du signe « + » pour le reste des variables dont on met un plus à chaque fois que la qualité observée se produit. Un plus équivaut à 0,5 point

6.2.7. Grille d'évaluation pour Domaine 4

C'est le Domaine qui rencontre le plus de problèmes parmi les 5 domaines d'activités. Comme l'essentiel est de coopérer face à un groupe d'opposition, il fallait situer la notation de chaque candidat par rapport aux autres en tenant compte de ses actions pour le collectif. Il y aura, alors, la notation du candidat sur le plan individuel mais aussi sur son implication au service du collectif. Tout cela dans un laps de temps minime. Le candidat devrait être évalué dans le total de temps donné, non pas dans un laps de temps d'observation de chacun, ce qui rend la tâche difficile à accomplir pour les interrogateurs. Cependant, l'évolution de la technologie nous permet de faciliter cette tâche en utilisant un enregistrement en vidéo de l'épreuve collective. C'est après cet enregistrement que l'enseignant doit, ensuite, évaluer chacun des élèves et il n'y aura aucune action invisible. L'avantage est que la vidéo peut être répété ou rejoué après avoir évalué un candidat.

Chaque candidat doit être évalué des types de variables suivants à part la préparation : l'individualité et la collectivité. Chaque type de variable doit ensuite donner à des variables d'attaque et de défense selon la grille ci-après :

Domaine 4								
Activité x'								
C	P° /5	Individualité /8				Collectivité /7		
		Attaque/4		Défense/4		Attaque/4		Défense/3
		Maîtrise de l'engin /2	Tir /2	Interception /2	Marquage /2	Vision /2	Passe /2	Aide défensive /3
n°4								

Tableau 30: Proposition d'une grille d'évaluation du Domaine 4

Soit une activité inconnue x' issue du domaine 4 à évaluer sur un candidat C n°4. La notation de la préparation P° reste le même système que les précédents et le système de notation des autres variables utilise le signe « + » comme celui du Domaine 3.

6.2.8. Grille d'évaluation Domaine 5

Comme le Domaine 5 est un groupe d'activités pratiqué dans un milieu incertain, le candidat est confronté à l'imprévisibilité de l'environnement. Ce n'est juste qu'une suggestion d'introduire le domaine 5 dans le programme scolaire et parmi les épreuves pratiques faisant l'objet d'évaluation au Baccalauréat, car on peut constater qu'elle pourrait inciter l'élève à respecter l'environnement et s'adapter au milieu où il se trouve. Ainsi, les variables faisant l'objet d'évaluation sont la préparation, le comportement du candidat vis-à-vis du milieu et l'atteinte des objectifs.

Domaine 5					
Activité y'					
Candidat	Préparation /5	Milieu		Objectifs	
		Lecture du milieu /2	Actions appropriées /1	Temps d'exécution /10	Réussite des objectifs /2
Candidat n°5					

Tableau 31: Proposition d'une grille d'évaluation pour Domaine 5

Soit une activité inconnue « y' » issue du domaine 5 qui fait l'objet d'évaluation pour un candidat n°5. Les variables à évaluer sont la préparation, la lecture du milieu qui consiste à observer l'analyse du milieu faite par l'élève, les actions appropriées par rapport à

cette lecture, le temps d'exécution des actions et la réussite des objectifs pour noter si l'objectif final est atteint.

Pour l'évaluation des activités adaptées, l'enseignant d'EPS doit classer l'activité en question selon le domaine qui la correspond et noter à partir de la grille d'évaluation correspondante parmi les grilles suggérées précédemment.

6.3. Formation des enseignants

Tous les efforts sur la suggestion et proposition d'amélioration sur le programme seront vains si les enseignants ne savent pas utiliser ces instruments. Il faut, ainsi, suggérer de solutions pour la formation des enseignants.

La raison pour laquelle la formation adéquate des maîtres est indispensable dans l'amélioration de l'évaluation de l'EPS à Madagascar est qu'il faut tenir tous les enseignants au courant des changements apportés sur l'évaluation afin qu'ils puissent modifier leur méthode de travail. Il y aura deux solutions possibles dans cette formation, les centres de formations et la formation continue.

6.3.1. Les centres de formation

Mentionnés dans la deuxième partie, il n'existe que deux centres de formation d'enseignant d'EPS à Madagascar, l'ENS et l'ANS qui siègent tous les deux à Ampefiloha Antananarivo. À mon avis, ces deux centres de formation ne sont plus suffisants si on veut appliquer cette vision de modernisation sur l'évaluation. Dans ce cas, je propose d'amplifier et disperser vers les périphériques les centres de formation d'EPS. Au moins chaque province bénéficie de deux centres de formation dont l'un se situe dans une ENS et l'autre dans une ANS.

Cependant, il faut remettre en question la durée de formation pour que chaque enseignant soit au courant des compétences réelles indispensables s'il veut enseigner dans un établissement. La perspective sur la manière d'évaluer devrait être présente dans la maquette de formation des étudiants et doit être changée en fonction des rénovations apportées par le MEN ou par le gouvernement.

6.3.2. La formation continue

On ne peut nier l'existence des enseignants qui sont déjà en service pour l'éducation dans le pays. Que ce soit un enseignant certifié ou non, ils doivent être au courant des changements qu'il faut apporter sur l'évaluation de l'EPS aux examens officiels. Pour cela une formation continue des enseignants d'EPS ou séance de recyclage devrait avoir lieu dans chaque région. Cette formation devrait avoir lieu au moins une fois par année scolaire et la présence de tous les enseignants d'EPS devraient être obligatoire.

Concernant les enseignants des écoles privées, ils doivent assister à ce séminaire de recyclage afin que les élèves des écoles privées puissent, aussi, connaître ce qu'on attend d'eux lors de l'épreuve d'EPS au Baccalauréat. En conséquence, tous les enseignants des écoles privées doivent être déclarés au sein du coordonnateur technique de l'EPS Bac de chaque province et le cas échéant devrait aboutir à une sanction venant du gouvernement.

Ainsi, tous les enseignants d'EPS qui œuvrent à Madagascar dans l'éducation et la formation d'un citoyen autonome et responsable, doivent être présents lors des formations continues menées par le gouvernement local.

RÉSUMÉ DE LA TROISIÈME PARTIE

La troisième partie a permis d'essayer des propositions qui pourraient d'analyser les résultats de l'enquête et de résoudre les problèmes identifiés sur l'évaluation de l'EPS aux examens officiels. Les solutions proposées s'étaient axées sur l'amélioration du programme, l'amélioration du système d'évaluation et enfin la formation des enseignants.

En premier lieu, l'amélioration du programme scolaire consiste à introduire des choses nouvelles sur les contenus et les objectifs d'apprentissages. Afin d'introduire les nouveaux objectifs d'apprentissages, il fallait classer les activités à introduire dans le programme en cinq domaine d'activités. Chaque domaine possède ses caractéristiques communes à toutes les activités qui s'y trouvent. Puis, des activités devraient être ajoutées dans le programme scolaire en cours d'utilisation car le monde évolue et certaines spécialités des élèves n'apparaissent pas dans le programme. Ces types d'activités sont : les jeux traditionnels, les autres sports qui n'y figurent pas mais qui connaît assez de popularité et les jeux adaptés pour les personnes ayant des difficultés.

En second lieu, l'amélioration du système d'évaluation en EPS au Baccalauréat incite, aussi, à améliorer le système d'évaluation dans les classes inférieures. Les améliorations à mettre en œuvre doit, notamment, centrer sur l'organisation générale de l'épreuve EPS au Baccalauréat, mais aussi sur les grilles d'évaluation. Pour l'organisation générale, l'idée de changer le déroulement de l'épreuve d'une journée en quatre journées différentes a été suggérée. Cela ne peut se réaliser sans mesure d'accompagnement. Tandis que pour les grilles d'évaluation, on a proposé une grille référentiel pour chaque domaine d'activités afin d'aider les évaluateurs et les interrogateurs.

En dernier lieu, ces améliorations ne peuvent s'effectuer sans former les enseignants afin de les mettre au courant du changement à apporter. Dans ce cas, on a proposé deux solutions : la dispersion des centres de formation vers les provinces du pays, mais surtout l'encouragement d'une formation continue des enseignants en service d'au moins une fois avant le début de chaque année scolaire.

CONCLUSION

En conclusion, ce travail de recherche a été centré sur l'analyse de l'organisation générale, du déroulement et de la manière d'évaluer l'épreuve d'EPS au Baccalauréat. C'est la raison pour laquelle on lui a attribué le titre de « *Essai d'amélioration de l'évaluation des examens officiels : cas des épreuves pratiques d'EPS au Baccalauréat* ». Ce thème a été choisi dans le but d'améliorer la façon d'évaluer la discipline d'enseignement EPS lors des examens officiels. Sans la réalisation de quelques enquêtes au niveau du DREN, du CISCO Tanà Ville et au sein d'un établissement scolaire, cette recherche ne pouvait être accomplie.

D'abord, dans la première partie, il fallait définir et décrire la notion et les bases scientifiques de la recherche. Cette partie a pu faire identifier les vocables nécessaires et ce qu'il fallait connaître autour de la recherche avant de l'appliquer. Nous en déduisons que l'évaluation fait partie intégrante du programme scolaire et ne peut s'en séparer si on veut bien y apporter quelques modifications. Nous avons pu, aussi, identifier qu'il y a une incohérence entre le programme scolaire et le système d'évaluation utilisé. Ce phénomène apparaît sur l'évaluation utilisée par rapport aux objectifs d'apprentissage mais aussi sur l'absence de certains contenus d'apprentissages lors des examens officiels.

Ensuite, la deuxième partie a évoqué le déroulement de l'enquête qui a été prise comme cadre méthodologique de la recherche. Des résultats y ont été aperçus et ces résultats feraient parler d'eux-mêmes à travers des questionnaires élaborés. D'un autre côté, les centres de formation d'enseignants d'EPS paraissent en manque car il n'en existe que deux qui se localisent tous les deux dans un même lieu et dont, la durée de formation n'est pas pareil pour chaque centre. Par conséquent, il n'y a plus une considération de la discipline d'enseignement EPS à Madagascar et la matière perd petit à petit ses valeurs éducatives.

C'est la raison pour laquelle on a eu l'idée de proposer des solutions qui pourraient remédier à ce fait. C'était dans cette optique qu'on a proposé de nouvelles activités et de les classer selon les 5 domaines d'activités pour aider les évaluateurs à élaborer des grilles d'évaluations cohérentes aux objectifs d'apprentissage. Ces solutions permettent de mettre en valeur l'unité dans la diversité qui fait partie des finalités éducatives de l'enseignement de l'EPS à Madagascar. Ainsi, ces modifications ont pu résoudre les difficultés rencontrées lors de l'évaluation et promouvoir l'égalité et le respect de la culture d'autrui chez les élèves.

Les approches théoriques utilisées lors de cette recherche sont le modèle CIPP de Stufflebeam (2017) et la construction d'un plan d'étude selon De Landsheere (1972). D'une part, la théorie de Stufflebeam permet d'apporter des modifications sur l'évaluation tout en

tenant compte de l'évaluation du contexte, l'évaluation des intrants, l'évaluation du processus et l'évaluation du produit. D'autre part, la construction d'un plan d'étude de De Landsheere consiste à démontrer que la formation adéquate des maîtres est une des solutions clés dans l'exécution de la modernisation de l'évaluation car les enseignants doivent-être tenus au courant des améliorations apportées au niveau du programme et de l'évaluation.

Cependant, ce travail de recherche n'était centré que sur les changements à apporter sur l'évaluation dont l'élaboration d'une grille d'évaluation servant de référence pour l'examen officiel Baccalauréat lors des épreuves pratiques de l'EPS, mais aussi l'organisation de cet examen. Cela ne veut point dire que c'est une recherche complète. Même si la façon d'évaluer et les contenus du programme sont améliorés, le plus grand problème reste la motivation des enseignants qui pourrait créer des biais et fausser les données d'évaluation. Afin de pouvoir contrôler ces situations, il fallait proposer des mesures d'accompagnement si l'amélioration de l'évaluation serait accomplie.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- Bernié, J.P. (2001). *Apprentissage, développement et signification*, PUF, Bordeaux, 247p.
- De Ketele, J.M. (1993). "L'évaluation conjugée en paradigme", *Revue française de pédagogie*, n° 103, pp 59 - 80
- De Landsheere, G. (1972a). *Introduction à la recherche en éducation*, George Thone, Liège, 312p.
- De Landsheere, G. (1972b). "Une méthodologie de la construction des programmes scolaires", *Revue française de pédagogie*, volume 19, pp 14 - 21
- De Landsheere, G. (1979). *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation*, PUF, Paris, 338p.
- De Landsheere, V. (1992). *L'éducation et la formation*, Collection Premier Cycle, PUF, Paris, 727p.
- Larousse. (1995). *Larousse de poche*
- Laveault, D., Grégoire, J. (2014). *Introduction aux théories des tests en psychologie et en sciences de l'éducation*, Louvain-La-Neuve, De Boeck, 392p
- Martin, J. (2002). ""Aux origines de la science des examens"(1920 - 1940)", *Histoire de l'éducation*, n° 94, pp 177 – 199
- Nadeau, M.A. (1988). *L'évaluation de programme: théorie et pratique*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 430p
- Pene-Magu, B.G. (2015). *Évaluer l'élève en Afrique noire*, L'Harmattan, Afrique, 218p.
- Pineau, C. (1994). "Programme en Éducation Physique et Sportive", *Revue EPS*, n°245, pp 1-5
- Ralitera, M. (2019). « Examen du baccalauréat : décès brutal d'une candidate après l'épreuve EPS ». *L'express de Madagascar*. Journal du 10 août 2019.
- Stufflebeam, D., Shinkfield, A. (1985). *Systematic evaluation*, Kluwer-Nijhoff Publishing, Boston, 368p.

2. Textes législatifs

- MEN. (1998). Arrêté n°2532/98 – MinESEB fixant les programmes scolaires des classes de Neuvième, Quatrième, et Terminales A-C-D. Antananarivo
- MEN. (1999). Arrêté n°3603/99 – MineSEB fixant les programmes scolaires de Huitième et Troisième. Antananarivo

MEN. (2000). *Arrêté n°4704/2000 – MINESEB fixant les programmes scolaires de la classe de Septième*. Antananarivo

MEN., MESUPRES., MEETFP. (2019). *Plan sectoriel de l'Éducation (2018-2022) : Pour une éducation de qualité pour tous, garantie de développement durable*. Antananarivo

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (2019). "Bulletin officiel n°36", *Le bulletin officiel de l'Éducation Nationale*. 3 Octobre 2019. consultable sur le lien <http://www.education.gouv.fr>

MJS. (1985). *Arrêté interministériel n°3176/84 fixant le contenu-programme d'enseignement de l'Éducation Physique à Madagascar*. Antananarivo

3. Webographie

<https://commentprogresser.com/statistique-variables.html> consulté le 7 Septembre 2020

<https://eps.tice.ac-orleans-tour.fr/php5> consulté le 13 Octobre 2020

<https://mobile-dictionary.reverso.net/fr/francais-definition/intrants-extrants> consulté le 9 Septembre 2020

<https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2017-v43-n1-rse03267/1042078ar> consulté le 23 Novembre 2020

https://www.labset.net/media/La_triple_concordance_resumeV2.pdf consulté le 15 Octobre 2020

<https://www.usherbrooke.ca/sites/PDFA+AA-B+BB-C+CC> consulté le 2 Novembre 2020

<https://www.cnrtl.fr/definition/docimologie> consulté le 6 Septembre 2020

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté portant l'organisation des épreuves d'EPS au Baccalauréat

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

13 JAN 2004
N° 021 / 003 / 03

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET DE L'EDUCATION DE BASE

ARRETE n°- 21941 / 12003 / MESRES / MINESEB
portant organisation de l'épreuve d'Education Physique et Sportive
(EPS) au Baccalauréat.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'EDUCATION DE BASE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 94-033 du 13 mars 1995 portant orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar ;
Vu l'Ordonnance n° 92-030 du 17 juillet 1992 portant création des Universités ;
Vu le Décret n° 92-406 du 27 mars 1992 portant réorganisation de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire ;
Vu le Décret n° 92-407 du 27 mars 1992 modifié par le décret n° 92-736 du 30 juillet 1992 portant réorganisation de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Technique ;
Vu le Décret n° 92-408 du 27 mars 1992 modifié par le décret n° 92-737 du 30 juillet 1992 portant réorganisation de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Technique Agricole ;
Vu le Décret n° 2001-236 du 21 mars 2001 portant organisation de l'examen du Baccalauréat Technologique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
Vu le Décret 2001-237 du 21 mars 2001 modifiant le décret n° 97-1356 du 04 décembre 1997 portant structure générale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et organisation des divers types de formation ;
Vu le Décret n° 2003-007 du 12 janvier 2003 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2003-008 du 16 janvier 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2003-097 du 11 février 2003 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
Vu le Décret n° 2003-100 du 11 février 2003 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

ARRETERENT :

- Article 1.-** L'organisation de l'épreuve d'Education Physique et Sportive (EPS) aux examens du Baccalauréat, au niveau de chaque chef lieu de Faritany, revient au Service du Baccalauréat de chaque Université, à la Direction Inter-Régionale de l'Enseignement Secondaire (DIRESEB) et à la Délégation Provinciale de la Formation Technique et Professionnelle (DPFTP) de chaque Faritany.
- Article 2.-** L'absence à l'épreuve d'EPS à la date prévue dans la convocation est sanctionnée par la note 0.
- Article 3.-** Les candidats inaptes et / ou dispensés aux épreuves pratiques d'EPS subissent une épreuve écrite d'EPS. A cet effet, un sujet national leur est proposé lors du déroulement des autres épreuves écrites.
- Article 4.-** Les fiches de relevé de performance des candidats seront remises au service du Baccalauréat après l'épreuve pratique pour d'éventuels contrôle et réclamation.
- Article 5.-** Les Secrétaires Généraux du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, et les Présidents d'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo,

22 DEC 2003



RAUVIVASON Jean Théodore



BAZAFINDRANDRIATSIMANIRY Dieu Donné Marie Michel

Arrêté le : 07/12/03
N° 036 / D.E.P.S.
Enregistrement :

m: 009 du 14/01/04

Annexe 2 : Analyse des épreuves

ANALYSE DE L'ÉPREUVE

I- MENTION DE LA DISCIPLINE

Option : obligatoire pour toutes les séries

Durée : demi-journée

Coefficient : 1

II- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

Les épreuves d'Éducation Physique et Sportive au Baccalauréat sont subies obligatoirement par les candidats(les) doivent passer trois épreuves.

III- DESCRIPTIF DES PARTIES

3.1. Épreuves pratiques

Après la visite médicale, les candidats(les) aptes subiront :

- Une épreuve obligatoire : une course de $\frac{1}{2}$ fond ;
 - 800 m pour les candidates
 - 1000 m pour les candidats
- Deux épreuves à option :
 - a) un sport individuel choisi par le candidat(e) au moment de l'inscription parmi les disciplines suivantes :
 - course de vitesse (100 m)
 - saut en longueur
 - saut en hauteur
 - triple saut (uniquement pour les garçons)
 - natation (50 m) : nage libre ou brasse
 - gymnastique au sol choisie entre :
 - * un enchaînement imposé (voir schéma)
 - * un enchaînement libre composé par le candidat
 - lancer de poids : - 4 kg (filles)
 - 5 kg (garçons)
 - lancer de javelot : - 600 g (filles)
 - 800 g (garçons)
 - grimper - 5 m x 1 (filles)
 - 5 m x 2 (garçons)
 - b) un sport collectif choisi par le candidat(e) au moment de l'inscription parmi les disciplines suivantes :
 - basket-ball
 - football
 - hand-ball

Rugby

Volley-ball

3.2. Épreuves écrites

Après la visite médicale, les candidats(les) inaptes et / ou dispensés, subiront une épreuve écrite dont le sujet comporte :

- a) deux sujets sur les sports individuels
- b) deux sujets sur les sports collectifs
- c) un sujet d'ordre général

Le candidat choisit un sujet de sport individuel sur les deux proposés. Le sujet de sport collectif sur les deux proposés. Il doit traiter obligatoirement le sujet d'ordre général.

N.B. Les candidats aptes victimes d'accidents ou malades avant ou pendant l'épreuve pratique et dûment constatés par le médecin du centre d'examen pratique, subiront aussi une épreuve écrite.

IV- ORGANISATION PRATIQUE

4.1 Sport individuel

- Le(s) candidat(e) aura une note équivalente à sa performance et ce suivant les barèmes de notation (athlétisme, grimper et natation) et les grilles de notation (gymnastique au sol)
- Déroulement des épreuves :
 - Saut en hauteur : trois essais par hauteur de barre
 - Saut en longueur, triple saut et lancers : trois essais
 - Course de vitesse (départ quadrupédique)
 - Natation et grimper : en essai
 - Épreuve de $\frac{1}{2}$ fond (en circuit fermé) : pour le départ dix (10) candidats(les) au maximum
 - Gymnastique au sol : un essai, l'espace où évolue le candidat(e) est de 9 m x 9 m. Lors de la réunion préliminaire, les membres du jury doivent s'entendre sur une méthode unifiée de notation suivant la grille appropriée en gymnastique au sol selon le choix du candidat(e), un exercice d'équilibre et des mouvements de liaison et un saut avec déplacement. Le candidat(e) doit présenter le texte de son enchaînement avant l'interrogation : double correction).

4.2 Sports collectifs

- Les membres du jury doivent s'entendre sur une méthode unifiée de notation selon les grilles élaborées aux sports collectifs ;
- Le candidat(e) est noté, par deux membres du jury, en situation réelle du jeu par son comportement individuel et son comportement au sein de l'équipe et ce dans une équipe réglementairement constituée avec les membres du groupe ayant choisi la même discipline.

4.3. Les épreuves écrites

- Les sujets se rapportent sur les connaissances de la discipline dans son exécution, son

déroulement, les règlements techniques fondamentaux y afférents ainsi que des sujets généraux relatifs aux programmes scolaires.

La durée de l'épreuve écrite est de deux (02) heures.

V- NOTATION

5.1. Epreuves pratiques

5.1.1. Notation des épreuves d'athlétisme, de natation et de gruppement

Chacune de ces épreuves est notée par référence aux barèmes de notation au baccalauréat (en annexe)

5.1.2. Grille de notation en gymnastique au sol

5.1.2.1. Enchaînement composé par le candidat

a) présentation : composition de l'enchaînement cérémonial et tenue	/5
b) exécution de l'enchaînement	/10
c) réalisation : technique et esthétique	/5

5.1.2.2. Enchaînement imposé

a) présentation : cérémonial et tenue	/5
b) exécution de l'enchaînement	/10
c) réalisation : technique et esthétique	/5

5.1.3. Grille de notation en sports collectifs

En situation de jeu

a) Maîtrise et respect des règlements	/5
b) Sens collectif du jeu :	
- placement et déplacement par rapport aux partenaires adversaires	/5
- intégration dans l'équipe :	
. dans le système offensif	/5
. dans le système défensif	/2
c) Maîtrise des gestes techniques fondamentaux	/2
- combativité	/1
- Anticipation	/2

5.2. Epreuves écrites

5.2.1. Sports individuels

Chaque sujet se rapportant aux sports individuels comporte :

- Une question de 1 point et 2 questions de 2 points de niveau facile sur la connaissance des infrastructures et aires d'évolution.

ex : Lancer de poids

- 1- Diamètre du cercle d'élan de lancer (1pt)
- 2- Schéma de l'aire de lancer (2pts)

- 3- Qu'est-ce que le butoir ? (2pts)

- Cinq questions à deux points chacune de niveau moyen sur la définition et description l'exécution de la discipline

ex : Lancer de poids

- 1- Tenue de l'engin pendant l'exécution du lancer de poids (2pts)
- 2- Nombre d'essais par athlète dans le cas de 15 concurrents (2pts)
- 3- Comment doit-on sortir après avoir lancé (2pts)
- 4- Si l'engin tombe sur la ligne de secteur, le lancer est-il bon ? (2pts)
- 5- Comment se fait la mesure d'une performance ? (2pts)

Une question de 1 point et 2 questions à 2 points de niveau difficile sur la connaissance du règlement techniques fondamentaux.

ex : Lancer de poids

- 1- Qu'appelle-t-on Jet manqué ou nul ? (1pt)
- 2- Quand est-ce qu'un lancer est validé ? (2pts)
- 3- Comment départager la 1^{ère} place en cas d'ex-équo (2pts)

5.2.2. Sports Collectifs

Chaque sujet se rapportant aux sports collectifs comporte :

- Une question de 1 point et 2 questions de 2 pts de niveau facile sur la connaissance de terrain de jeu

ex : Foot-Ball

- 1- Quelles sont les dimensions du terrain de jeu ? (1pt)
- 2- Nommer les différentes lignes du terrain ? (2pts)
- 3- Où se trouve le point du penalty ? (2pts)

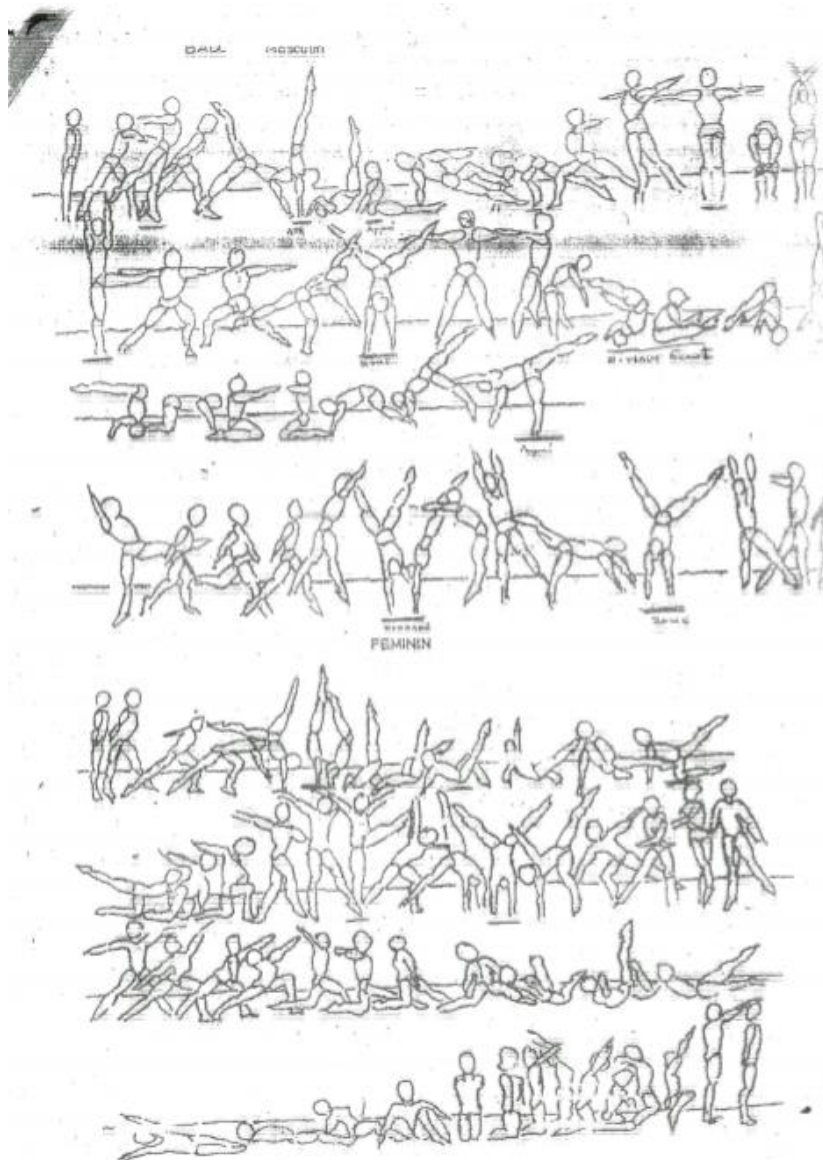
- Cinq questions à 2 points de niveau moyen sur la définition et description de la discipline

ex : Foot-ball

- 1- Quand est-ce qu'on procède à la balle à terre en cours d'un jeu ? (2pts)
- 2- Quand est-ce qu'un joueur est-il en position de hors jeu ? (2pts)
- 3- Comment effectue-t-on une rentrée de touche ? (2pts)
- 4- Quelle différence y a-t-il entre un coup franc direct et un coup franc indirect ? (2pts)
- 5- Comment exécuter un coup de pied de réparation ? (2pts)

5.2.3. Sujet d'Ordre Général

Le Sujet d'Ordre Général : de développement de 20 lignes minimum doit être traité en français obligatoirement dont la notation est de 4 points pour la forme (orthographe) et 16 points pour le fond (contenu).



ANNEXE I

CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES SPORTS EN COMPETITION

Je soussigné, Docteur officiant à
 certifie avoir examiné Mr ou Mlle né(e) le
 élève de l'Etablissement Scolaire et n'avoir pas constaté à la date de
 ce jour, mois et an que dessous, des signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique des
 disciplines suivantes en compétition.

Lc,

ANNEXE II

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière, le médecin peut l'autoriser à pratiquer le sport de compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie normale.

Pour ces autorisations, il convient de prendre connaissance des règlements propres à la Fédération Omnisports Scolaire de Madagascar et d'utiliser la formule suivante pour établir le certificat.

Je soussigné, Docteur officiant à
 certifie avoir examiné Mr ou Mlle né(e) le
 élève de l'Etablissement Scolaire est apte à pratiquer dans la
 catégorie d'âge immédiatement supérieure la discipline sportive suivante en
 compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel, après l'avoir procédé aux examens
 prévus par la réglementation en vigueur.

Lc,

Annexe 3 : Note de service sur la nomination des Coordonnateurs techniques

REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**

Service de l'Evaluation et de la Scolarité

NOTE DE SERVICE

Origine : Le SECRETAIRE GENERAL

Date : **16 APR 2004**

N° : 04/ 083- MENRS/SG/DG/DES/SES

Objet : Nomination d'un Coordonnateur Technique et Pédagogique Provincial d'E.P.S

Référence : Arrêté n° 21941/2003/MESRES/MINESEB du 22 décembre 2003

Destinataires :

- Le MINISTRE
- *"Pour Compte-rendu"*
- Le Directeur du Cabinet
- Le Directeur Général
- Tous Directeurs Centraux
- Tous membres de Cabinet
- Tous Chefs de Service de l'Enseignement Secondaire
- Le Chef du Service de l'OPPS
- *"Pour Information"*
- Tous Présidents d'Université
- Tous DIRESEB
- Tous Chefs de service du Baccalauréat
- Tous DPFTP
- *"Pour Attribution"*

Exécution : Immédiate

D'une part,

- en application de l'arrêté n°21941/2003/MESRES/MINESEB portant organisation de l'Epreuve d'Education Physique et Sportive au Baccalauréat du 22 décembre 2003, lequel stipule en son article premier la collaboration entre "le Service du Baccalauréat de chaque Université, la Direction Inter-Régionale de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de base (DIRESEB), la Délégation Provinciale de la formation Technique et professionnelle (DPFTP) de chaque Faritany" ;

Et d'autre part,

- pour la mise en œuvre des mesures d'implication- se rapportant à l'arrêté sus-cité-qui ont été prises durant le regroupement national auquel ont participé les responsables et des enseignants d'E.P.S des 6 Faritany du 05 au 09 Avril 2004 à Antananarivo,

Annexe 4 : Circulaire annulant l'épreuve d'EPS au Baccalauréat à Madagascar



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMUNIQUE

Les dates des examens nationaux officiels ont déjà été diffusées ces derniers temps à travers les médias.

Concernant les sessions du Baccalauréat 2020, les dates initialement prévues du 05 au 16 octobre 2020 sont encore repoussées afin d'éviter tout chevauchement avec les périodes de déroulement du CEPE et du BEPC prévues du 1^{er} au 15 septembre 2020 et du 21 au 25 septembre 2020, respectivement.

Ainsi, après concertation avec les divers acteurs de toutes les universités d'une part, et suivant la décision prise en Conseil de Gouvernement du 26 août 2020 et l'Arrêté N° 17851/2020-MESRS du 27 août 2020 de l'autre, le calendrier suivant est fixé :

1. Pour le Baccalauréat d'Enseignement Général, les épreuves se dérouleront :
du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020 à partir de 07 heures ;
2. Pour le Baccalauréat Technologique, le Baccalauréat Professionnel et Technique :
1^{ère} partie : du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020 à partir de 07 heures ;
2^{ème} partie : du lundi 26 au jeudi 29 octobre 2020 à partir de 07 heures.

Cette décision a été prise pour donner plus de temps de préparation et d'assimilation des connaissances aux candidats. Ce, afin de leur permettre un renforcement des acquis mais surtout de les aider au mieux à faire face aux épreuves durant les sessions de cette année. De plus, afin de respecter la distanciation physique d'au moins 1 m entre les candidats et les règles sanitaires correspondantes, les salles des examens dont le nombre a beaucoup augmenté doivent être préalablement désinfectées et préparées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation des épreuves d'Education Physique et Sportive (EPS), des études de différents critères et paramètres minutieusement étudiés ont permis de constater que :

- les candidats ne sont pas suffisamment préparés pour les épreuves d'EPS et ce manque de préparation risque de favoriser des malaises corporels,
- les épreuves collectives constituent des facteurs favorisant la propagation de la Covid-19,
- le risque de chevauchement des épreuves pratiques avec celles des écrites des autres matières est assez important, ce qui pourrait engendrer de forte perturbation de l'organisation des sessions du baccalauréat,
- toutes les compétitions sportives sont encore suspendues conformément aux directives données par Son Excellence Monsieur le Président de la République lors de son allocution du 23 août 2020.

De ce qui précède et afin de respecter les mesures sanitaires relatives à la lutte contre la propagation de la Covid-19, le Gouvernement réuni en Conseil du 26 août 2020 a pris la décision de supprimer les épreuves théoriques et pratiques d'EPS à titre exceptionnel pour le Baccalauréat 2020 conformément à l'Arrêté N° 17852/2020-MESRS du 27 août 2020.

Pour terminer, le MESRS apporte son soutien moral et encouragement à l'endroit des candidats pour une bonne réussite aux examens du baccalauréat 2020.



Fait à Antananarivo, le 27 AOÛT 2020
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Pr. Elia Béatrice ASSOUMACOU

Annexe 5 : Décret portant amélioration de la qualité de l'EPS

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	MINISTERE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
---	---	---

DECRET N°2014-1622

Portant amélioration de la qualité de l'éducation physique, du sport scolaire et de la préparation de la relève sportive en milieu scolaire à Madagascar

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 97-014 du 08 Août 1997 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu le Décret N° 2014-200 du 11 avril 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2014-235 du 18 avril 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2014-303 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de la Jeunesse et des Sports ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret N°2009/1172 du 25 Septembre 2009 fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret N°2014-293 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports,

Du Ministre de l'Education Nationale,

Du Ministre de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

En Conseil du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier : En application des articles 1, 2, 8 et 10 de la Loi 97-014 du 08 Août 1997 portant promotion et organisation des activités physiques et sportives à Madagascar, ce décret a pour objet l'amélioration de la qualité de l'éducation physique, du sport scolaire et de la préparation de la relève sportive en milieu scolaire à Madagascar.

CHAPITRE I : DU CONSEIL NATIONAL POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET LA SCIENCE DU SPORT (CNEPSS)

Article 2 : Il est constitué un Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS) composé des chercheurs et des experts-formateurs provenant de :

- 1) Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- 2) Ministère de l'Education Nationale ;
- 3) Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- 4) Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;
- 5) Ministère de la Santé ;
- 6) Etablissements de formation en matière de Science du Sport, de l'Education Physique et du Sport ;
- 7) Directions nationales de l'Enseignement privé confessionnel et non confessionnel ;
- 8) Du Comité National Olympique ;
- 9) Des Fédérations sportives unisports qui ont un plan de développement incluant la dimension « Sport à l'école et sport scolaire » ;
- 10) Des organisations nationales en charge du Sport scolaire, du sport-étude et du sport pour tous ;

Le Conseil dispose d'un Conseil d'Administration et d'un Secrétariat Exécutif permanent ; il est composé des Commissions techniques spécialisées.

Les membres du Secrétariat Exécutif permanent sont sélectionnés par appel à candidature, et ils sont nommés par voie d'arrêté interministériel.

Article 3 : Le Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS) a pour mission :

- 1) La coordination nationale des projets, des programmes et des structures envisagées par le présent décret;
- 2) Le développement de la recherche et de la science du Sport visant l'amélioration de la qualité de l'éducation physique et du sport et de la préparation de la relève sportive en milieu scolaire à Madagascar ;
- 3) Le développement de la coopération internationale pour l'amélioration continue de la qualité de l'éducation physique et du sport ;
- 4) La réforme de la formation, de l'évaluation et des modes d'affectation des enseignants d'Education Physique et du Sport à Madagascar ;
- 5) L'assistance scientifique du Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'Education Physique et du Sport pour les établissements primaires et secondaires ;
- 6) L'harmonisation des programmes d'Education Physique et du Sport avec l'évolution des standards et des normes internationales ;
- 7) La mise en place d'un système de renforcement de capacité nationale des acteurs et des institutions en charge de l'Education physique et du Sport à Madagascar.

Le Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS) est affilié au Comité International pour l'Education Physique et la Science du Sport (CIEPSS) et à l'United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO).

Le Conseil a la qualité d'une association scientifique reconnue d'utilité publique qui jouit d'une autonomie organisationnelle, administrative et financière.

CHAPITRE II : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT EN MILIEU SCOLAIRE

Article 4 : La pratique de l'éducation physique et du sport est un droit fondamental pour tous.

Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité.

Le droit de développer des aptitudes physiques, intellectuelles et morales par l'éducation physique et le sport est garanti par le système éducatif malagasy.

Chaque élève malagasy doit avoir toutes les possibilités de pratiquer l'éducation physique et le sport, d'améliorer sa condition physique et de parvenir au niveau de performance sportive correspondant à ses dons.

Des conditions particulières doivent être offertes aux enfants d'âge préscolaire, aux jeunes filles et aux personnes handicapées afin de permettre le développement intégral de leur personnalité grâce à des programmes d'éducation physique et de sport adaptés à leurs besoins.

Article 5 : L'Education physique et le Sport constituent un élément essentiel de l'éducation permanente dans le système global de l'éducation à Madagascar.

Le système éducatif malagasy doit réserver à l'éducation physique et au sport la place et l'importance nécessaires pour établir l'équilibre et renforcer les liens entre les activités physiques et les autres éléments de l'éducation.

Article 6 : Des cours d'éducation physique inclusifs et aux normes sont dispensés, pour une durée de trois heures réparties en deux séances par semaine, en tant que matière obligatoire de l'enseignement primaire et secondaire au niveau des établissements publics et privés.

Les contenus des programmes d'éducation physique et de sport sont conçus et élaborés par une commission technique spécialisée au sein du Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS).

Le Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS) s'occupe de la mise en place d'un système d'accréditation et d'évaluation des programmes d'éducation physique et sportive à Madagascar.

Article 7 : Tout individu qui assume la responsabilité professionnelle de l'éducation physique et du sport doit posséder les qualifications et la formation certifiées par des Etablissements agréés par l'Etat.

L'Etat favorise la promotion de formation décentralisée pour combler le vide et l'insuffisance d'effectifs d'enseignants d'éducation physique et sportive à Madagascar.

Article 8 : Chaque établissement scolaire, public et privé, doit obligatoirement garantir l'accès de tous ses élèves aux infrastructures sportives et aux équipements et matériels appropriés pour l'éducation physique et sportive.

Les plans d'urbanisme et d'aménagement rural doivent inclure les besoins à long terme en matière d'installations et d'équipements pour l'éducation physique et sportive en tenant compte des possibilités offertes par l'environnement naturel.

Article 9 : Tout programme d'éducation physique et du sport doit inclure le transfert des messages visant la sauvegarde des valeurs éthiques et morales y afférentes en priorisant :

- Le développement de l'olympisme,
- L'esprit du fair-play,
- La lutte préventive contre le dopage ;

- Le développement d'un réflexe anti-terrorisme ;
- Lutte contre la corruption et les falsifications d'âge ;
- La citoyenneté et le civisme.

CHAPITRE III : L'AMELIORATION DU SPORT SCOLAIRE A MADAGASCAR

Article 10 : Le sport scolaire est toute activité sportive entreprise dans les écoles, excepté les établissements de l'enseignement supérieur, organisée et approuvée par les autorités scolaires.

Ayant une finalité éducative, le but principal du sport scolaire est le développement physique, intellectuel, moral, social et culturel de tous les élèves.

Art 11 : Une Fédération Omnisports Scolaire de Madagascar est à instituer avec la participation effective du Ministère en charge du Sport, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère en charge de l'Enseignement technique et de Formation professionnelle et des Directions nationales de l'enseignement privé confessionnel et non confessionnel.

La Fédération est affiliée à la Fédération Internationale du Sport scolaire.

La mise en place de la Fédération se fait en partenariat avec le Mouvement Sportif et le Secteur privé.

Art 12 : Chaque établissement scolaire doit réserver par semaine une demi-journée vacquée, tous les mercredis après-midi, pour la pratique des rencontres sportives inter-classes et inter-établissements sous la conduite des enseignants d'Education Physique et Sportive conformément aux horaires nationaux obligatoires.

Chaque établissement scolaire met en place une association sportive de sport scolaire qui a pour missions essentielles :

- 1) Le transfert et la sauvegarde de l'éthique et des valeurs éducatives du Sport ;
- 2) L'organisation des compétitions sportives inter-classes ;
- 3) La détection des talents sportifs suivant les normes scientifiques ;
- 4) La préparation et l'accompagnement de l'établissement aux compétitions inter-établissements et aux jeux communaux de sport scolaire ;
- 5) La sensibilisation en vue de l'insertion et de la réinsertion scolaire à la base.

L'association est composée d'un Comité Exécutif présidé par le Chef d'Etablissement et une Assemblée Générale composée des représentants du Corps enseignant, de l'association des parents d'élèves et des représentants des élèves (jeunes sportifs) et des partenaires.

L'Association Sportive de Sport Scolaire doit avoir une Cellule technique composée des enseignants d'Education Physique et Sportive qui travaillent au sein de l'Etablissement.

Art 13 : Il est à instituer, au niveau de chaque Zone Administrative et Pédagogique, une Union des Associations Sportives de Sport Scolaire qui se charge de :

- 1) Organisation des tournois inter-établissements et des jeux du sport scolaire à la base ;
- 2) Détection et promotion des jeunes talents sportifs suivant les normes scientifiques par le biais des écoles de sport ;
- 3) Encadrement et perfectionnement des jeunes talents sportifs détectés ;
- 4) Préparation et participation des jeunes athlètes de la zone aux jeux du Sport scolaire au niveau de la Circonscription Scolaire ou CISCO.

Chaque Union est co-présidée par le Chef de Zone Administrative Pédagogique et le

Délégué de la Jeunesse et des Sports ou leurs représentants respectifs.

Techniquement, chaque Union est administrée par un Comité Technique d'Education Physique et Sportive composée des enseignants d'Education Physique et Sportive issus des associations sportives de sport scolaire membres et des techniciens des clubs ou de sections Unisports évoluant dans la zone .

Art 14 : Des Sections Omnisports du Sport Scolaire sont à instituer au niveau de chaque Circonscription Scolaire et des Ligues Omnisports du Sport scolaire sont à mettre en place au niveau des Régions.

Ces démembrements de la Fédération Omnisports Scolaire de Madagascar ont un Bureau Exécutif et un Comité d'Orientation et de Suivi co-présidé par des représentants du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de Formation professionnelle et de la délégation de l'enseignement privé confessionnel et non confessionnel.

Chaque démembrement est doté d'un Comité Technique d'Education Physique et du Sport en partenariat avec le réseau d'enseignants d'Education Physique et du Sport et des techniciens des sections et des ligues sportives unisports.

CHAPITRE IV : DE L'AMELIORATION DU SYSTEME DE SPORT-ETUDE :

Art 15 : Le Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS) établit en partenariat avec le Mouvement Sportif un système de détection et de promotion de la relève sportive qui doit tenir compte uniquement des critères techniques et scientifiques et excluent toutes considérations régionalistes, ethniques et religieuses.

Art 16 : Des écoles de sport sont à instituer au niveau des Communes pour appuyer et encadrer les jeunes talents sportifs détectés à l'issue des jeux de sport scolaire à la base.

Ces jeunes talents bénéficient des aménagements horaires pour leur permettre de suivre un entraînement continu par jour tenant compte des spécificités de chaque zone.

Les écoles de sport sont placées sous la supervision et l'encadrement technique du Comité Technique d'Education Physique et du Sport de l'Union des associations de sport scolaire.

La formation au sein des écoles de sport obéit aux étapes essentielles de formation : formation polyvalente de base (éducation physique), formation sportive de base (initiation au sport) et formation sportive spécifique.

Le Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS) définit le programme-cadre de formation pour les écoles de sport à Madagascar.

Art 17 : A l'issue des jeux régionaux du Sport scolaire, des équipes régionales de la relève sportive ou équipes régionales « Taninketsa » sont à mettre en place suivant les disciplines de compétitions et compte-tenu des priorités et de la capacité de financement de la Région concernée.

A l'issue des jeux nationaux du Sport scolaire, des équipes nationales de la relève sportive ou équipes nationales « Taninketsa » sont à instituer par rapport aux priorités nationales.

Article 18 : Une Association Nationale du Sport-étude est à mettre en place pour assurer la préparation de la relève sportive au niveau de :

- Des centres régionaux de Sport-étude : pour l'accueil, l'organisation et le suivi

de l'étude et l'encadrement technique continu des jeunes athlètes issus des équipes régionales « Taninketsa » ;

- Un Centre National de Sport-étude : pour l'accueil, l'organisation et le suivi de l'étude et l'encadrement technique continu des jeunes athlètes issus des équipes nationales « Taninketsa ».

Chaque centre est doté d'un secrétariat exécutif qui se charge de la coordination des affaires administratives, de la gestion de l'alternance « étude et entraînement journalier » des pensionnaires du Sport-étude.

L'Etat, par l'intermédiaire des Ministères concernés, assure la construction des écoles adaptées au sport-étude au niveau des Régions.

Art 19 : Le Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS) assure l'évaluation de la qualité de l'encadrement technique et de l'enseignement dispensé au profit des jeunes pensionnaires du Sport-étude.

Les jeunes athlètes, pensionnaires du Sport-étude, bénéficient des sessions spéciales si les dates de l'examen administratif coïncident ou avoisinent les dates d'une compétition internationale à laquelle ils sont sélectionnés pour défendre l'honneur de Madagascar.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 20 : Le Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS) sous l'égide des Ministères concernés et en étroite collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget, établissent annuellement un budgetprogramme concerté en vue de :

- 1) La formation et le recrutement des enseignants d'Education Physique et du Sport ;
- 2) Le renforcement de capacité des acteurs et des institutions dans les domaines de la Science du Sport et de l'Education Physique et du Sport ;
- 3) La promotion et la coordination du système des jeux du sport scolaire ;
- 4) Le développement du système de sport-étude.

Art 21 : Un système de mobilisation des ressources est à instituer au niveau des établissements scolaires, des Communes et des Régions en vue de promouvoir une forte participation citoyenne et l'implication du Secteur privé pour :

- 1) La dotation en équipements et matériels sportifs de base ;
- 2) La construction et la réhabilitation des infrastructures sportives à des fins d'Education Physique et du Sport ;
- 3) L'appui au fonctionnement des écoles de sport ;
- 4) Le soutien financier aux équipes communales et régionales « Taninketsa ».

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art.22 : Le Conseil National pour l'Education Physique et la Science du Sport (CNEPSS), la Fédération Omnisport du Sport scolaire, l'Association Nationale du Sport-Etude sont à mettre en place au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent décret.

Art.23 : Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministre de la Santé Publique, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, en ce qui le concerne, de l'Exécution du présent Budget qui sera publié au Journal

Officiel de la République de Madagascar.

Fait à Antananarivo, le 14 Octobre 2014

PAR LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET Jean RAZAFINDRAVONONA	KOLO Roger LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Jean Anicet ANDRIAMOSARISOA
LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE Andrianiana Paul RABARY	LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE Gatien HORACE
LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE Roger KOLO LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE Marie Monique RASOAZANANERA	LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES Jean de Dieu MAHARANTE

Annexe 6 : Questionnaire élaboré pour les responsables pédagogiques

- 1- Comment se déroule l'examen officiel du Baccalauréat ?
- 2- Parlez-moi un peu d'historique que vous savez sur l'évaluation des épreuves pratiques au Baccalauréat.
- 3- Y a-t-il une grille d'évaluation officielle pour les épreuves pratiques ?

Annexe 7 : Questionnaire élaboré pour les enseignants

- 1- Depuis combien d'années étiez-vous interrogateur au Baccalauréat ?
- 2- Utilisez-vous une grille d'évaluation ?
- 3- Comment élaboriez-vous cette grille ?
- 4- Donnez-vous des bonus au cours des épreuves ?

Annexe 8 : Questionnaire élaboré pour les élèves de la TG30 au LTA Ampefiloha

- 1- Aimez-vous l'EPS?
- 2- Si non, pourquoi?
- 3- Qui devrait le pratiquer?
- 4- Participez-vous aux épreuves pratiques du Baccalauréat?
- 5- Quel type d'épreuve aimez-vous le plus?
- 6- Quel type d'épreuve détestez-vous le plus?
- 7- Avez-vous peur du demi-fond?
- 8- Voulez-vous qu'on l'annule?
- 9- Si oui, pourquoi?
- 10- Avez-vous déjà entendu que des candidats étaient décédés lors des épreuves pratiques
- 11- Selon vous, quelle en est la raison?
- 12- Voulez-vous qu'on change l'épreuve d'une journée en des journées?
- 13- Si oui, en combien de temps les épreuves doivent-elles se passer?
- 14- Aimerez-vous que votre épreuve d'EPS au Baccalauréat se passe dans votre établissement?
- 15- Si oui, pourquoi?
- 16- Si non, pourquoi?
- 17- Lors des épreuves collectives, savez-vous la durée d'évaluation?
- 18- Selon vous, en combien de temps cette épreuve doit-il se passer?
- 19- Voulez-vous qu'on annule l'EPS dans le programme?

Table de matières

Sommaire	v
INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 : PRÉSENTATION ET BASES SCIENTIFIQUES DE LA RECHERCHE...	4
1. Contexte de la recherche	5
1.1. Les différentes notions liées à l'évaluation.....	5
1.1.1. La docimologie	5
1.1.2. L'évaluation.....	6
1.1.3. Comparaison entre l'évaluation et la docimologie	7
1.2. L'Éducation Physique et Sportive	7
1.2.1. Définitions	7
1.2.2. Les domaines d'activités	8
1.3. Critères d'évaluation.....	10
1.3.1. Les critères d'évaluations fondamentaux	10
1.3.2. Les variables et indicateurs.....	11
2. Cadres d'étude et position des problèmes	14
2.1. Cadres théoriques.....	14
2.1.1. Développement du modèle CIPP de Stufflebeam	14
2.1.2. La construction d'un plan d'étude selon Stufflebeam.....	19
2.2. Cadres référentiels	21
2.2.1. Le programme.....	21
2.2.2. Le système d'évaluation	30
2.3. Les problèmes constatés	39
2.3.1. Les problèmes constatés sur le programme	39
2.3.2. Les problèmes constatés sur le système d'évaluation	41
Problématique.....	44
Hypothèses	45
Partie 2 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	46
3. L'expérimentation et enquête.....	47
3.1. L'objet d'expérimentation	47
3.1.1. Définition de l'objet de l'enquête.....	47
3.1.2. Les démarches utilisées lors de l'enquête.....	47
3.2. L'organisation de l'enquête	49
3.2.1. Les responsables pédagogiques et administratifs	49
3.2.2. Les enseignants.....	49

3.2.3. Les élèves	50
4. Résultats de l'expérimentation	50
4.1. Résultats de l'enquête menée sur les élèves	50
4.1.1. Le regroupement des questions	50
4.1.2. Tableaux de fréquences	51
4.2. Interprétation générale	57
Partie 3 : ANALYSES ET RÉSULTATS	60
5. Analyse des résultats	61
5.1. La considération de la matière	61
5.1.1. Considération de l'EPS par les élèves	61
5.1.2. Considération de l'EPS par le gouvernement	62
5.2. L'enseignement d'EPS à Madagascar	62
5.2.1. Les qualités requises pour un enseignant d'EPS	62
5.2.2. La formation d'enseignants à Madagascar	64
6. Suggestions pour une perspective d'amélioration	66
6.1. Amélioration au niveau du programme scolaire	66
6.1.1. La classification des activités	66
6.1.2. Introduction de nouvelles activités	67
6.2. Amélioration au niveau du système d'évaluation	68
6.2.1. L'organisation générale de l'épreuve	68
6.2.2. La structure de l'épreuve	69
6.2.3. Grille d'évaluation	73
6.2.4. Grille d'évaluation pour Domaine n°1	73
6.2.5. Grille d'évaluation Domaine 2	74
6.2.6. Grille d'évaluation Domaine 3	75
6.2.7. Grille d'évaluation pour Domaine 4	76
6.2.8. Grille d'évaluation Domaine 5	77
6.3. Formation des enseignants	78
6.3.1. Les centres de formation	78
6.3.2. La formation continue	78
CONCLUSION	81
BIBLIOGRAPHIE	83
Table de matières	xxi



RANDRIANANTOANINA Tahiriarivony Fanomezantsoa

Enseignant

Né le 02 Août 1996

Malagasy

Célibataire

+261 34 98 239 39

LOGICIELS

Excel

Word

PowerPoint

Publisher

LANGUES

Malagasy : Maternelle

Français : Courant

Anglais : Moyen

LOISIRS

Sport (natation –
football - basketball)

Jeux vidéo

Lecture

Musique

Danse

PROFIL

Polyvalent et rigoureux, s'adapte à toutes les situations imposées par le contexte. Dynamique, Sociable et a la capacité d'un leader afin de mener un groupe vers son objectif principal.

DIPLÔMES ET CERTIFICATS

Diplôme bac série D, Mention Assez Bien, 2014

Diplôme licence en Activités Physiques, Sportives et Artistiques, Ecole Normale Supérieure, 15 Novembre 2018

Diplôme de Préparation Physique niveau 1, du 28 Décembre 2018, International Rugby Board (IRB)

Diplôme de Premiers soins au rugby niveau 1, du 9 Septembre 2015, IRB

Certificat d'admission entraîneur niveau 1, du 29 Juin 2017, Fédération Malagasy de Basket-ball

Diplôme Advanced Certificate in English, CNELA, 2018, equivalent à L3

FORMATIONS

- 2002 - 2014: Collège Saint-Michel
- 2014 à ce jour: Ecole Normale Supérieure

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 2007 - 2012: Cours de français à l'Alliance française Andavamamba
- 2015: Formation de secourisme au sein de la Fédération Malagasy de Rugby
- 2015 - 2018: Etudiant à l'Université CNELA (Centre National d'Enseignement de la Langue Anglaise)
- 2017: Formation en entraîneur niveau 1 au sein de la Fédération Malagasy de Basket-Ball
- 2018: Formation en préparateur physique niveau 1 au sein de la Fédération Malagasy de Rugby

ACTUALITÉS

- Entraîneur au sein de la TSBB (Tana Shooters Basketball)
- Entraîneur des joueurs de la Jr.NBA du Collège Saint-Michel Amparibe
- Sélectionneur des joueurs de l'ENS participant au Smatch'in

Titre : « *Essai d'amélioration de l'évaluation aux examens officiels : cas sur les épreuves pratiques d'EPS au Baccalauréat* »

Présenté par : RANDRIANANTOANINA Tahiriarivony Fanomezantsoa

Résumé : Ce travail de recherche intitulé « *Essai d'amélioration de l'évaluation aux examens officiels : cas sur les épreuves pratiques d'EPS au Baccalauréat* » porte principalement sur l'analyse des problèmes affectant l'évaluation des épreuves pratiques d'EPS au Baccalauréat. Il s'agit d'une étude sur le système d'évaluation par rapport aux objectifs des contenus d'apprentissage dans le programme scolaire. Cela contribue à apporter des modifications sur la façon d'évaluer. Il est prouvé que la concordance des objectifs du programme actuel en EPS et son évaluation n'est pas respectée. Par conséquent, les élèves ont peur de passer les épreuves pratiques d'EPS au Baccalauréat. Quelques sont proposées afin d'améliorer à la fois le programme et le système d'évaluation aux examens officiels de manière à ce que les élèves à Madagascar puissent comprendre et mettre à sa place la valeur de l'EPS.

Mots-clés : évaluation, épreuves pratiques, système d'évaluation, programme, objectifs, contenus d'apprentissage, concordance

Nombre de pages : 84

Nombre de figures : 2

Nombre de tableaux : 31

Abstracts : This research work entitled « *Trial to improve the assessment in official exams : case of practical PE exams at the Baccalaureate* » mainly focuses on the analysis of the problems affecting the evaluation of practical PE exams at the Baccalaureate. This is the study on the assessment system about the objectives of learning content in the school curriculum. This helps to make changes in the way to evaluate. There is evidence that the alignment of objectives of the current PE program and its evaluation is not being met. As a result, the pupils are afraid to take the practical tests of PE at the Baccalaureate. A few solutions are proposed to improve both the curriculum and the official exam assessment system so that the students in Madagascar can understand and put in his place the value of PSE.

Keywords : evaluation, practical tests, evaluation system, program, objectives, learning content, alignment